



Direction foncière Est

Dossier suivi par :

Meriem Malti

06 58 15 53 79

meriem.malti@epf-occitanie.fr

Mathilde Martin

06 58 14 43 09

mathilde.martin@epf-occitanie.fr

Nos références :

Alès - « Faubourgs du Soleil et de Rochebelle »

N° 0661GA2021

DFE-MMA-2203

Impact Immobilier Syndic

18 Avenue du Général de Gaulle

30100 Alès

À Montpellier, le 08 OCT. 2026

LRAR n° 2C17949617220

Objet : Notification de l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaires et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil sur la commune d'Alès

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, suivant l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02 du 06 octobre 2026, dont copie ci-jointe, Madame la Préfète du Gard a prescrit l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil de la commune d'Alès.

Conformément à l'article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, je porte à votre connaissance l'ouverture de **l'enquête parcellaire**, visant à déterminer de manière contradictoire les immeubles à acquérir par l'EPF d'Occitanie pour le compte de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, par voie amiable ou par voie d'expropriation, et nécessaires à la réalisation du projet référencé en objet ; ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des ayants-droit réels et autres intéressés.

Cette enquête parcellaire se déroulera, conjointement avec l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pendant 17 jours consécutifs, du **lundi 2 novembre 2026 à 8h00 au jeudi 19 novembre 2026 à 17h00**.

Le dossier sera déposé à la mairie Prim', au 11 rue Michelet à Alès (30100), siège de l'enquête.

Vous pourrez consulter le dossier :

- aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie Prim' au public : les lundi et mercredi de 8h à 17h non stop ; les mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h ;
- sur le site de la mairie : <http://www.ales.fr>

Vous pourrez consigner ou transmettre vos observations durant toute la durée de l'enquête :



- sur le registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet, déposé à la mairie Prim' d'Alès, siège de l'enquête ;
- par écrit au commissaire enquêteur, Monsieur Yves BENDEJAC :
Monsieur le commissaire-enquêteur
Enquête publique NPNRU faubourg du Soleil
Mairie Prim'
11 rue Michelet
30100 Alès
- par voie électronique à l'adresse suivante : dupfaubourg@ext.ville-ales.fr

En outre, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public lors des permanences à la mairie Prim' les :

- lundi 2 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- mardi 10 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- jeudi 19 novembre 2026, de 14h à 17h.

En application de l'article R.131-7 du Code précité, vous devez en qualité de propriétaire concerné par le projet, nous fournir toutes indications utiles relatives à votre identité, ou le cas échéant nous fournir tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pour satisfaire à cette obligation, je vous prie de bien vouloir **remplir le questionnaire ci-joint** (recto et verso) et de **le retourner** dans les meilleurs délais au moyen de l'enveloppe ci-jointe, et au plus tard **avant la fin de l'enquête**, à l'EPF d'Occitanie, Direction foncière Est, ou par mail à : meriem.malti@epf-occitanie.fr

Je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à remplir ledit questionnaire dès que possible, avec soin et exactitude. De la précision des renseignements demandés dépend, en effet, le paiement rapide des indemnités qui vous seront allouées, nonobstant l'aboutissement d'une négociation amiable.

Conformément aux dispositions de l'article R.311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, « *le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.* »

En outre, la présente notification vous est faite en application des articles du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique reproduit ci-dessous :

Article L.311-1 :

« *En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.* »

Article L.311-2:

« *Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.* »

Article L.311-3 :

« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité ».

A défaut d'avoir été signalés à l'expropriant, je vous informe que les ayants droits visés par les dispositions précitées seront privés de tout droit à indemnité.

Si vous n'êtes pas le propriétaire réel (détenteur d'un titre régulièrement publié aux hypothèques), il est indispensable que vous nous en avisiez et que vous nous fassiez connaître tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires réels.

En tant que besoin, nous vous signalons que les règles relatives à la procédure d'expropriation sont reprises dans le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (www.legifrance.gouv.fr).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



La Directrice foncière EST
de l'EPF d'Occitanie

Lolita MELENDEZ-DIAZ

Pièces jointes :

- Copie de l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02
- Etat parcellaire
- Questionnaire
- Enveloppe-réponse

OCC04 - EPF OCCITANIE - ALES - FAUBOURG DU SOLEIL

ALES

PROPRIETE 00100 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)										
- SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE SIS 8 RUE DU FAUBOURG DU SOLEIL ET 7 RUE DE LA CAVALERIE A ALES (30100) 8 rue du Faubourg du Soleil et 7-9 rue de la Cavalerie - ALES (30100)										
SYNDIC DE COPROPRIETE - IMPACT IMMOBILIER SYNDIC, représentant les copropriétaires des 8 rue du Faubourg et 7-9 rue de la Cavalerie à Alès (31) société à responsabilité limitée, identifiée au SIREN n° 951 789 890 - R.C.S. NIMES 18 avenue du Général de Gaulle - ALES (30100)										
REPRESENTEE PAR SON GERANT - Monsieur POUILHE Jean-Rémi, gérant de la société IMPACT IMMOBILIER SYNDIC né le 17/07/1985 à ALES (30) demeurant 28 chemin de la Lauze - MONS (30340)										

Num. du plan	Référence cadastrale					Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	N°	Surface	
	CN	116	SOL	7 rue de la Cavalerie	480	116	480			
						Total	480			

Origine de propriété										
Parcelle soumise au régime de la copropriété pour avoir fait l'objet d'un état descriptif de division en 34 lots numérotés de 1 à 34, avec la quote-part indivise des parties communes générales rattachée à chaque lot s'exprimant en 10.000èmes et d'un règlement de copropriété établi suivant acte reçu par Maître SONGE, notaire associé à NIMES (Gard), le 28 septembre 1983, publié et enregistré au bureau des hypothèques d'ALES, le 12 janvier 1984, volume 4003 n° 14.										



QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET A RENVOYER

A l'EPF d'OCCITANIE au moyen de l'enveloppe jointe

Ou par mail : meriem.malti@epf-occitanie.fr

DESIGNATION DU BIEN SUR LA COMMUNE D'ALES

REFERENCES CADASTRALES				CONTENANCES PARCELLAIRES		
N° Compte de propriété	Section et N° du Cadastre	Adresses / Lieux-dits	Nature	Surface actuelle (en m²)	Surface à acquérir (en m²)	Restant après l'acquisition (en m²)
100	CN n°116	7 rue de la Cavalerie	Bâti	480	480	0

ORIGINES DE PROPRIETE

Numéro de la parcelle	Comment êtes-vous devenus propriétaire (cocher la case correspondante) : ☐ Succession ☐ Acquisition ☐ Testament ☐ Jugement ☐ Donation ☐ Autre Indiquer : date de l'acte, nom du notaire, réf. de la publication N° de Lot - Quotepart s'il s'agit d'un lot de copropriété Joindre la copie du titre de propriété (demander à votre notaire le cas échéant)
CN n°116	

NB : Préciser si le bien désigné est propre : ☐ à l'époux ☐ à l'épouse ☐ en commun
(Cocher la case correspondante)

En cas d'indivision Indiquer : noms et adresses des héritiers (Ajouter une feuille complémentaire si nécessaire)

Déclaration au titre des plus-values immobilières pour la publication de l'ordonnance ou acte amiable Indiquer : adresse précise du service des impôts auquel votre dernière déclaration annuelle de revenus ou de bénéfices est rattachée

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'IDENTITE DU PROPRIETAIRE OU DU TITULAIRE DU DROIT

A - PERSONNE PHYSIQUE (1)

NOM (2) et PRENOMS (3) :

DATE et LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE : Nom rue et n° :

Lieu-dit :

Code Postal : Commune :

PROFESSION :

REPRESENTÉ PAR (si l'intéressé est mineur, interdit, indivisaire) :

SITUATION DE FAMILLE (rayer les mentions inutiles) :

Célibataire – Marié(e) – Veuf(ve) – Divorcé(e) – Remarié(e) – Pacsé(e)

Nom et prénoms du (de la) conjoint(e) :

Date et lieu de mariage :

REGIME MATRIMONIAL :

Date du contrat : Nom du notaire :

B - PERSONNE MORALE (1) (Société - syndicat - association - autre personne morale) :

DENOMINATION :

SIEGE :

FORME JURIDIQUE (pour les Sociétés) :

Date et N° d'immatriculation du Registre du Commerce (sociétés commerciales) :

..... à

Date et lieu de déclaration (pour les Associations) :

Date et lieu de dépôts des statuts (pour les Syndicats) :

Représenté par (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) :

Joindre un extrait K ou KBIS pour les Sociétés

B – LOCATAIRES :

Nom du locataire : Date du bail :

N.B. : Les noms des fermiers, locataires d'habitation ou à usage commercial, ou tous autres titulaires de droits doivent être mentionnés. **Joindre une note annexe** en les listant le cas échéant.

Si le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est tenue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants-droits et notamment les **noms, prénoms, adresses de chacun d'eux**.

DECLARATION PROPRIETAIRE

Faisant suite à la notification, le(s) soussigné(s) déclare(nt) (**rayer les mentions inutiles**) :

- Être le(s) propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas être propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)
- Connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)

Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus.

Fait à : Le :

(Signature)

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Nom de jeune fille pour les femmes mariées

(3) dans l'ordre de l'état civil



Direction foncière Est

Dossier suivi par :

Meriem Malti
06 58 15 53 79
meriem.malti@epf-occitanie.fr

Mathilde Martin
06 58 14 43 09
mathilde.martin@epf-occitanie.fr

Nos références :

Alès - « Faubourgs du Soleil et de Rochebelle »
N° 0661GA2021

DFE-MMA-2204

SCI SOLEIL
3 rue du Belvédère
30133 Les Angles

À Montpellier, le 08 OCT. 2026

LRAR n° 2C17949617237

Objet : Notification de l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaires et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil sur la commune d'Alès

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, suivant l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02 du 06 octobre 2026, dont copie ci-jointe, Madame la Préfète du Gard a prescrit l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil de la commune d'Alès.

Conformément à l'article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, je porte à votre connaissance l'ouverture de **l'enquête parcellaire**, visant à déterminer de manière contradictoire les immeubles à acquérir par l'EPF d'Occitanie pour le compte de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, par voie amiable ou par voie d'expropriation, et nécessaires à la réalisation du projet référencé en objet ; ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des ayants-droit réels et autres intéressés.

Cette enquête parcellaire se déroulera, conjointement avec l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pendant 17 jours consécutifs, du **lundi 2 novembre 2026 à 8h00 au jeudi 19 novembre 2026 à 17h00**.

Le dossier sera déposé à la mairie Prim', au 11 rue Michelet à Alès (30100), siège de l'enquête.

Vous pourrez consulter le dossier :

- aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie Prim' au public : les lundi et mercredi de 8h à 17h non stop ; les mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h ;
- sur le site de la mairie : <http://www.ales.fr>

Vous pourrez consigner ou transmettre vos observations durant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet, déposé à la mairie Prim' d'Alès, siège de l'enquête ;
- par écrit au commissaire enquêteur, Monsieur Yves BENDEJAC :
Monsieur le commissaire-enquêteur
Enquête publique NPNRU faubourg du Soleil
Mairie Prim'
11 rue Michelet
30100 Alès
- par voie électronique à l'adresse suivante : dupfaubourg@ext.ville-ales.fr

En outre, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public lors des permanences à la mairie Prim' les :

- lundi 2 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- mardi 10 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- jeudi 19 novembre 2026, de 14h à 17h.

En application de l'article R.131-7 du Code précité, vous devez en qualité de propriétaire concerné par le projet, nous fournir toutes indications utiles relatives à votre identité, ou le cas échéant nous fournir tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pour satisfaire à cette obligation, je vous prie de bien vouloir **remplir le questionnaire ci-joint** (recto et verso) et de **le retourner** dans les meilleurs délais au moyen de l'enveloppe ci-jointe, et au plus tard **avant la fin de l'enquête**, à l'EPF d'Occitanie, Direction foncière Est, ou par mail à : meriem.malti@epf-occitanie.fr

Je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à remplir ledit questionnaire dès que possible, avec soin et exactitude. De la précision des renseignements demandés dépend, en effet, le paiement rapide des indemnités qui vous seront allouées, nonobstant l'aboutissement d'une négociation amiable.

Conformément aux dispositions de l'article R.311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, « *le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.* »

En outre, la présente notification vous est faite en application des articles du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique reproduit ci-dessous :

Article L.311-1 :

« *En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.* »

Article L.311-2:

« *Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.* »

Article L.311-3 :

« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité ».

A défaut d'avoir été signalés à l'expropriant, je vous informe que les ayants droits visés par les dispositions précitées seront privés de tout droit à indemnité.

Si vous n'êtes pas le propriétaire réel (détenteur d'un titre régulièrement publié aux hypothèques), il est indispensable que vous nous en avisiez et que vous nous fassiez connaître tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires réels.

En tant que besoin, nous vous signalons que les règles relatives à la procédure d'expropriation sont reprises dans le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (www.legifrance.gouv.fr).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice foncière EST
de l'EPF d'Occitanie

Lolita MELENDEZ-DIAZ

Pièces jointes :

- Copie de l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02
- Etat parcellaire
- Questionnaire
- Enveloppe-réponse



Direction foncière Est

Dossier suivi par :

Meriem Malti
06 58 15 53 79
meriem.malti@epf-occitanie.fr

Mathilde Martin
06 58 14 43 09
mathilde.martin@epf-occitanie.fr

Nos références :

Alès - « Faubourgs du Soleil et de Rochebelle »
N° 0661GA2021

DFE-MMA-2205

Monsieur Henri DURAND
152 chemin de la Combe des Pigeons
30900 Nîmes

À Montpellier, le 08 OCT. 2026

LRAR n° 2C17949617244

Objet : Notification de l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaires et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil sur la commune d'Alès

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, suivant l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02 du 06 octobre 2026, dont copie ci-jointe, Madame la Préfète du Gard a prescrit l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil de la commune d'Alès.

Conformément à l'article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, je porte à votre connaissance l'ouverture de **l'enquête parcellaire**, visant à déterminer de manière contradictoire les immeubles à acquérir par l'EPF d'Occitanie pour le compte de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, par voie amiable ou par voie d'expropriation, et nécessaires à la réalisation du projet référencé en objet ; ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des ayants-droit réels et autres intéressés.

Cette enquête parcellaire se déroulera, conjointement avec l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pendant 17 jours consécutifs, du **lundi 2 novembre 2026 à 8h00 au jeudi 19 novembre 2026 à 17h00**.

Le dossier sera déposé à la mairie Prim', au 11 rue Michelet à Alès (30100), siège de l'enquête.

Vous pourrez consulter le dossier :

- aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie Prim' au public : les lundi et mercredi de 8h à 17h non stop ; les mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h ;
- sur le site de la mairie : <http://www.ales.fr>

Vous pourrez consigner ou transmettre vos observations durant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet, déposé à la mairie Prim' d'Alès, siège de l'enquête ;
- par écrit au commissaire enquêteur, Monsieur Yves BENDEJAC :
Monsieur le commissaire-enquêteur
Enquête publique NPNRU faubourg du Soleil
Mairie Prim'
11 rue Michelet
30100 Alès
- par voie électronique à l'adresse suivante : dupfaubourg@ext.ville-ales.fr

En outre, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public lors des permanences à la mairie Prim' les :

- lundi 2 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- mardi 10 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- jeudi 19 novembre 2026, de 14h à 17h.

En application de l'article R.131-7 du Code précité, vous devez en qualité de propriétaire concerné par le projet, nous fournir toutes indications utiles relatives à votre identité, ou le cas échéant nous fournir tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pour satisfaire à cette obligation, je vous prie de bien vouloir **remplir le questionnaire ci-joint** (recto et verso) et de **le retourner** dans les meilleurs délais au moyen de l'enveloppe ci-jointe, et au plus tard **avant la fin de l'enquête**, à l'EPF d'Occitanie, Direction foncière Est, ou par mail à : meriem.malti@epf-occitanie.fr

Je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à remplir ledit questionnaire dès que possible, avec soin et exactitude. De la précision des renseignements demandés dépend, en effet, le paiement rapide des indemnités qui vous seront allouées, nonobstant l'aboutissement d'une négociation amiable.

Conformément aux dispositions de l'article R.311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, « *le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.* »

En outre, la présente notification vous est faite en application des articles du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique reproduit ci-dessous :

Article L.311-1 :

« *En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.* »

Article L.311-2:

« *Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.* »

Article L.311-3 :



« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité ».

A défaut d'avoir été signalés à l'expropriant, je vous informe que les ayants droits visés par les dispositions précitées seront privés de tout droit à indemnité.

Si vous n'êtes pas le propriétaire réel (détenteur d'un titre régulièrement publié aux hypothèques), il est indispensable que vous nous en avisiez et que vous nous fassiez connaître tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires réels.

En tant que besoin, nous vous signalons que les règles relatives à la procédure d'expropriation sont reprises dans le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (www.legifrance.gouv.fr).

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice foncière EST
de l'EPF d'Occitanie

Lolita MELENDEZ-DIAZ

Pièces jointes :

- Copie de l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02
- Etat parcellaire
- Questionnaire
- Enveloppe-réponse



Direction foncière Est

Dossier suivi par :

Meriem Malti

06 58 15 53 79

meriem.malti@epf-occitanie.fr

Mathilde Martin

06 58 14 43 09

mathilde.martin@epf-occitanie.fr

Madame Pascale PERETTI

3 rue du Belvédère

30133 Les Angles

Nos références :

Alès - « Faubourgs du Soleil et de Rochebelle »

N° 0661GA2021

DFE-MMA-2206

À Montpellier, le 08 OCT. 2026

LRAR n° 2C17949617251

Objet : Notification de l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaires et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil sur la commune d'Alès

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, suivant l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02 du 06 octobre 2026, dont copie ci-jointe, Madame la Préfète du Gard a prescrit l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil de la commune d'Alès.

Conformément à l'article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, je porte à votre connaissance l'ouverture de **l'enquête parcellaire**, visant à déterminer de manière contradictoire les immeubles à acquérir par l'EPF d'Occitanie pour le compte de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, par voie amiable ou par voie d'expropriation, et nécessaires à la réalisation du projet référencé en objet ; ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des ayants-droit réels et autres intéressés.

Cette enquête parcellaire se déroulera, conjointement avec l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pendant 17 jours consécutifs, du **lundi 2 novembre 2026 à 8h00 au jeudi 19 novembre 2026 à 17h00**.

Le dossier sera déposé à la mairie Prim', au 11 rue Michelet à Alès (30100), siège de l'enquête.

Vous pourrez consulter le dossier :

- aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie Prim' au public : les lundi et mercredi de 8h à 17h non stop ; les mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h ;
- sur le site de la mairie : <http://www.ales.fr>

Vous pourrez consigner ou transmettre vos observations durant toute la durée de l'enquête :



- sur le registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet, déposé à la mairie Prim' d'Alès, siège de l'enquête ;
- par écrit au commissaire enquêteur, Monsieur Yves BENDEJAC :
Monsieur le commissaire-enquêteur
Enquête publique NPNRU faubourg du Soleil
Mairie Prim'
11 rue Michelet
30100 Alès
- par voie électronique à l'adresse suivante : dupfaubourg@ext.ville-ales.fr

En outre, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public lors des permanences à la mairie Prim' les :

- lundi 2 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- mardi 10 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- jeudi 19 novembre 2026, de 14h à 17h.

En application de l'article R.131-7 du Code précité, vous devez en qualité de propriétaire concerné par le projet, nous fournir toutes indications utiles relatives à votre identité, ou le cas échéant nous fournir tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pour satisfaire à cette obligation, je vous prie de bien vouloir **remplir le questionnaire ci-joint** (recto et verso) et de **le retourner** dans les meilleurs délais au moyen de l'enveloppe ci-jointe, et au plus tard **avant la fin de l'enquête**, à l'EPF d'Occitanie, Direction foncière Est, ou par mail à : meriem.malti@epf-occitanie.fr

Je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à remplir ledit questionnaire dès que possible, avec soin et exactitude. De la précision des renseignements demandés dépend, en effet, le paiement rapide des indemnités qui vous seront allouées, nonobstant l'aboutissement d'une négociation amiable.

Conformément aux dispositions de l'article R.311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, « *le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.* »

En outre, la présente notification vous est faite en application des articles du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique reproduit ci-dessous :

Article L.311-1 :

« *En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.* »

Article L.311-2:

« *Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.* »

Article L.311-3 :



« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchu de tous droits à indemnité ».

A défaut d'avoir été signalés à l'expropriant, je vous informe que les ayants droits visés par les dispositions précitées seront privés de tout droit à indemnité.

Si vous n'êtes pas le propriétaire réel (détenteur d'un titre régulièrement publié aux hypothèques), il est indispensable que vous nous en avisiez et que vous nous fassiez connaître tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires réels.

En tant que besoin, nous vous signalons que les règles relatives à la procédure d'expropriation sont reprises dans le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (www.legifrance.gouv.fr).

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice foncière EST
de l'EPF d'Occitanie

Lolita MELENDEZ-DIAZ

Pièces jointes :

- Copie de l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02
- Etat parcellaire
- Questionnaire
- Enveloppe-réponse

OCC04 - EPF OCCITANIE - ALES - FAUBOURG DU SOLEIL

ALES

PROPRIETE 00101	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
<p>PROPRIETAIRE</p> <p>- Société dénommée "SOLEIL", représentée par ses co-gérants société civile immobilière, identifiée au SIREN n° 401 688 007 - R.C.S. NIMES 3 rue du Belvédère - LES ANGLÉS (30133)</p> <p>REPRESENTÉE PAR SON CO-GERANT</p> <p>- Monsieur DURAND Henri, co-gérant de la société "SOLEIL" né le 24/09/1951 à AVEZE (30) demeurant 152 chemin de la Combe des Pigeons - NIMES (30000)</p> <p>REPRESENTÉE PAR SA CO-GERANTE</p> <p>- Madame PERETTI Pascale, co-gérante de la société "SOLEIL" née le 23/04/1968 à ALES (30) demeurant 3 rue du Belvédère - LES ANGLÉS (30133)</p>	

Référence cadastrale						Lots de copropriété			
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit	Surface (m²)	N° Plan	Lot privatif (n° du lot)	Quote-part	Désignation	Observations
CN	116	SOL	7 rue de la Cavalerie	480		1	404/10000èmes	au rdc, bâtiment A, un entrepôt	
						16	12/10000èmes	au rdc, bâtiment A, une cour	
						17	16/10000èmes	au rdc, bâtiment A, une cour	
						18	532/10000èmes	au rdc, bâtiment B, un local	
						19	659/10000èmes	au rdc, bâtiment B, un local	
						2	104/10000èmes	au rdc, bâtiment A, une cage d'escalier	
						3	92/10000èmes	au rdc, bâtiment A, un local	
						30	7/10000èmes	au sous-sol, bâtiment B, une cave	
						31	3/10000èmes	au sous-sol, bâtiment B, une cave	

OCC04 - EPF OCCITANIE - ALES - FAUBOURG DU SOLEIL

					32	6/10000èmes	au sous-sol, bâtiment B, une cave	
					34	10/10000èmes	au sous-sol, bâtiment B, une cave	

Origine de propriété

Il est ici précisé la description des lots 16 et 17

Le lot 16 : Au rez de chaussée, une cour de 10 m² environ supportant un regard ainsi que le passage d'une canalisation enterrée d'eaux usées avec vannes rue Cavalerie comprise entre les lots 3 et 8

Le lot 17 : Au rez de chaussée, une cour de 14 m² environ supportant une canalisation enterrée d'eaux usées avec vannes rue Cavalerie et le passage du lot 15, comprise entre les lots 4 et 5 d'une part et le lot 19 d'autre part

Les biens et droits immobiliers que constituent les lots n° 1, 2, 3, 16, 17, 18, 19, 30, 31, 32 et 34, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartiennent à la société « SOLEIL », au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite sous son ancienne dénomination « SOCIETE CICILE IMMOBILIERE SOLEIL », de Madame DEMICHELIS Joëlle, aux termes d'un acte reçu par Maître FUMET, notaire associé à MARGUERITTES (Gard), le 30 juin 1995, publié et enregistré au bureau des hypothèques d'ALES le 24 juillet 1995, volume 1995 P n° 2990



QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET A RENVoyer

A l'EPF d'OCCITANIE au moyen de l'enveloppe jointe

Ou par mail : meriem.malti@epf-occitanie.fr

DESIGNATION DU BIEN SUR LA COMMUNE D'ALES

Référence cadastrales				Lot de copropriété			
N° Compte de propriété	Section et N° du Cadastre	Adresses/Lieux-dits	Surface (m²)	Lot	Désignation	Tantièmes	Surface (m²)
101	CN n°116	7 rue de la Cavalerie	480	1	Entrepôt	404/10000	
				16	Cour	12/10000	
				17	Cour	16/10000	
				18	Local	532/10000	
				19	Local	659/10000	
				2	Cage d'escalier	104/10000	
				3	Local	92/10000	
				30	Cave	7/10000	
				31	Cave	3/10000	
				32	Cave	6/10000	
				34	Cave	10/10000	

ORIGINES DE PROPRIETE

Numéro du/des lot(s)	Comment êtes-vous devenus propriétaire (cocher la case correspondante) : ☐ Succession ☐ Acquisition ☐ Testament ☐ Jugement ☐ Donation ☐ Autre Indiquer : date de l'acte, nom du notaire, réf. de la publication N° de Lot - Quotepart s'il s'agit d'un lot de copropriété Joindre la copie du titre de propriété (demander à votre notaire le cas échéant)
1, 16, 17, 18, 19, 2, 3, 30, 31, 32, 34	

NB : Préciser si le bien désigné est propre : ☐ à l'époux ☐ à l'épouse ☐ en commun
(Cocher la case correspondante)

En cas d'indivision Indiquer : noms et adresses des héritiers (Ajouter une feuille complémentaire si nécessaire)

Déclaration au titre des plus-values immobilières pour la publication de l'ordonnance ou acte amiable Indiquer : adresse précise du service des impôts auquel votre dernière déclaration annuelle de revenus ou de bénéfices est rattachée

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'IDENTITE DU PROPRIETAIRE OU DU TITULAIRE DU DROIT

A - PERSONNE PHYSIQUE (1)

NOM (2) et **PRENOMS** (3) :

DATE et LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE : Nom rue et n° :

Lieu-dit :

Code Postal : Commune :

PROFESSION :

REPRESENTÉ PAR (si l'intéressé est mineur, interdit, indivisaire) :

SITUATION DE FAMILLE (rayer les mentions inutiles) :

Célibataire – Marié(e) – Veuf(ve) – Divorcé(e) – Remarié(e) – Pacsé(e)

Nom et prénoms du (de la) conjoint(e) :

Date et lieu de mariage :

REGIME MATRIMONIAL :

Date du contrat : Nom du notaire :

B - PERSONNE MORALE (1) (Société - syndicat - association - autre personne morale) :

DENOMINATION :

SIEGE :

FORME JURIDIQUE (pour les Sociétés) :

Date et N° d'immatriculation du Registre du Commerce (sociétés commerciales) :

..... à

Date et lieu de déclaration (pour les Associations) :

Date et lieu de dépôts des statuts (pour les Syndicats) :

Représenté par (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) :

Joindre un extrait K ou KBIS pour les Sociétés

B – LOCATAIRES :

Nom du locataire : Date du bail :

N.B. : Les noms des fermiers, locataires d'habitation ou à usage commercial, ou tous autres titulaires de droits doivent être mentionnés. **Joindre une note annexe** en les listant le cas échéant.

Si le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est tenue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants-droits et notamment les **noms, prénoms, adresses de chacun d'eux**.

DECLARATION PROPRIETAIRE

Faisant suite à la notification, le(s) soussigné(s) déclare(nt) (**rayer les mentions inutiles**) :

- Être le(s) propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas être propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)
- Connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)

Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus.

Fait à : Le :

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Nom de jeune fille pour les femmes mariées

(3) dans l'ordre de l'état civil



QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET A RENVOYER

A l'EPF d'OCCITANIE au moyen de l'enveloppe jointe

Ou par mail : meriem.malti@epf-occitanie.fr

DESIGNATION DU BIEN SUR LA COMMUNE D'ALES

Référence cadastrales				Lot de copropriété			
N° Compte de propriété	Section et N° du Cadastre	Adresses/Lieux-dits	Surface (m²)	Lot	Désignation	Tantièmes	Surface (m²)
101	CN n°116	7 rue de la Cavalerie	480	1	Entrepôt	404/10000	
				16	Cour	12/10000	
				17	Cour	16/10000	
				18	Local	532/10000	
				19	Local	659/10000	
				2	Cage d'escalier	104/10000	
				3	Local	92/10000	
				30	Cave	7/10000	
				31	Cave	3/10000	
				32	Cave	6/10000	
				34	Cave	10/10000	

ORIGINES DE PROPRIETE

Numéro du/des lot(s)	Comment êtes-vous devenus propriétaire (<i>cocher la case correspondante</i>) : ☐ Succession ☐ Acquisition ☐ Testament ☐ Jugement ☐ Donation ☐ Autre Indiquer : date de l'acte, nom du notaire, réf. de la publication N° de Lot - Quotepart s'il s'agit d'un lot de copropriété <i>Joindre la copie du titre de propriété (demander à votre notaire le cas échéant)</i>
1, 16, 17, 18, 19, 2, 3, 30, 31, 32, 34	

NB : Préciser si le bien désigné est propre : ☐ à l'époux ☐ à l'épouse ☐ en commun
(Cocher la case correspondante)

En cas d' indivision Indiquer : noms et adresses des héritiers (Ajouter une feuille complémentaire si nécessaire)

Déclaration au titre des plus-values immobilières pour la publication de l'ordonnance ou acte amiable Indiquer : adresse précise du service des impôts auquel votre dernière déclaration annuelle de revenus ou de bénéfices est rattachée

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'IDENTITE DU PROPRIETAIRE OU DU TITULAIRE DU DROIT

A - PERSONNE PHYSIQUE (1)

NOM (2) et **PRENOMS** (3) :

DATE et LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE : Nom rue et n° :

Lieu-dit :

Code Postal : Commune :

PROFESSION :

REPRESENTÉ PAR (si l'intéressé est mineur, interdit, indivisaire) :

SITUATION DE FAMILLE (rayer les mentions inutiles) :

Célibataire – Marié(e) – Veuf(ve) – Divorcé(e) – Remarié(e) – Pacsé(e)

Nom et prénoms du (de la) conjoint(e) :

Date et lieu de mariage :

REGIME MATRIMONIAL :

Date du contrat : Nom du notaire :

B - PERSONNE MORALE (1) (Société - syndicat – association – autre personne morale) :

DENOMINATION :

SIEGE :

FORME JURIDIQUE (pour les Sociétés) :

Date et N° d'immatriculation du Registre du Commerce (sociétés commerciales) :

..... à

Date et lieu de déclaration (pour les Associations) :

Date et lieu de dépôts des statuts (pour les Syndicats) :

Représenté par (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) :

Joindre un extrait K ou KBIS pour les Sociétés

B – LOCATAIRES :

Nom du locataire : Date du bail :

N.B. : Les noms des fermiers, locataires d'habitation ou à usage commercial, ou tous autres titulaires de droits doivent être mentionnés. **Joindre une note annexe** en les listant le cas échéant.

Si le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est tenue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants-droits et notamment les **noms, prénoms, adresses de chacun d'eux**.

DECLARATION PROPRIETAIRE

Faisant suite à la notification, le(s) soussigné(s) déclare(nt) (**rayer les mentions inutiles**) :

- Être le(s) propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas être propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)
- Connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)

Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus.

Fait à : Le :

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Nom de jeune fille pour les femmes mariées

(3) dans l'ordre de l'état civil



QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET A RENVoyer

A l'EPF d'OCCITANIE au moyen de l'enveloppe jointe

Ou par mail : meriem.malti@epf-occitanie.fr

DESIGNATION DU BIEN SUR LA COMMUNE D'ALES

Référence cadastrales				Lot de copropriété			
N° Compte de propriété	Section et N° du Cadastre	Adresses/Lieux-dits	Surface (m²)	Lot	Désignation	Tantièmes	Surface (m²)
101	CN n°116	7 rue de la Cavalerie	480	1	Entrepôt	404/10000	
				16	Cour	12/10000	
				17	Cour	16/10000	
				18	Local	532/10000	
				19	Local	659/10000	
				2	Cage d'escalier	104/10000	
				3	Local	92/10000	
				30	Cave	7/10000	
				31	Cave	3/10000	
				32	Cave	6/10000	
				34	Cave	10/10000	

ORIGINES DE PROPRIETE

Numéro du/des lot(s)	Comment êtes-vous devenus propriétaire (<i>cocher la case correspondante</i>) : ☐ Succession ☐ Acquisition ☐ Testament ☐ Jugement ☐ Donation ☐ Autre Indiquer : date de l'acte, nom du notaire, réf. de la publication N° de Lot - Quotepart s'il s'agit d'un lot de copropriété <i>Joindre la copie du titre de propriété (demander à votre notaire le cas échéant)</i>
1, 16, 17, 18, 19, 2, 3, 30, 31, 32, 34	

NB : Préciser si le bien désigné est propre : ☐ à l'époux ☐ à l'épouse ☐ en commun
(Cocher la case correspondante)

En cas d' indivision Indiquer : noms et adresses des héritiers (Ajouter une feuille complémentaire si nécessaire)

Déclaration au titre des plus-values immobilières pour la publication de l'ordonnance ou acte amiable Indiquer : adresse précise du service des impôts auquel votre dernière déclaration annuelle de revenus ou de bénéfices est rattachée

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'IDENTITE DU PROPRIETAIRE OU DU TITULAIRE DU DROIT

A - PERSONNE PHYSIQUE (1)

NOM (2) et **PRENOMS** (3) :

DATE et LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE : Nom rue et n° :

Lieu-dit :

Code Postal : Commune :

PROFESSION :

REPRESENTÉ PAR (si l'intéressé est mineur, interdit, indivisaire) :

SITUATION DE FAMILLE (rayer les mentions inutiles) :

Célibataire – Marié(e) – Veuf(ve) – Divorcé(e) – Remarié(e) – Pacsé(e)

Nom et prénoms du (de la) conjoint(e) :

Date et lieu de mariage :

REGIME MATRIMONIAL :

Date du contrat : Nom du notaire :

B - PERSONNE MORALE (1) (Société - syndicat – association – autre personne morale) :

DENOMINATION :

SIEGE :

FORME JURIDIQUE (pour les Sociétés) :

Date et N° d'immatriculation du Registre du Commerce (sociétés commerciales) :

..... à

Date et lieu de déclaration (pour les Associations) :

Date et lieu de dépôts des statuts (pour les Syndicats) :

Représenté par (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) :

Joindre un extrait K ou KBIS pour les Sociétés

B – LOCATAIRES :

Nom du locataire : Date du bail :

N.B. : Les noms des fermiers, locataires d'habitation ou à usage commercial, ou tous autres titulaires de droits doivent être mentionnés. **Joindre une note annexe** en les listant le cas échéant.

Si le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est tenue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants-droits et notamment les **noms, prénoms, adresses de chacun d'eux**.

DECLARATION PROPRIETAIRE

Faisant suite à la notification, le(s) soussigné(s) déclare(nt) (**rayer les mentions inutiles**) :

- Être le(s) propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas être propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)
- Connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)

Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus.

Fait à : Le :

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Nom de jeune fille pour les femmes mariées

(3) dans l'ordre de l'état civil



Direction foncière Est

Dossier suivi par :

Meriem Malti

06 58 15 53 79

meriem.malti@epf-occitanie.fr

Mathilde Martin

06 58 14 43 09

mathilde.martin@epf-occitanie.fr

Nos références :

Alès - « Faubourgs du Soleil et de Rochebelle »

N° 0661GA2021

DFE-MMA-2207

Madame Michèle BERENGER

683 chemin de Blanas

30140 Saint Jean du Pin

À Montpellier, le 08 OCT. 2026

LRAR n° 2C17949617268

Objet : Notification de l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaires et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil sur la commune d'Alès

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, suivant l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02 du 06 octobre 2026, dont copie ci-jointe, Madame la Préfète du Gard a prescrit l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil de la commune d'Alès.

Conformément à l'article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, je porte à votre connaissance l'ouverture de **l'enquête parcellaire**, visant à déterminer de manière contradictoire les immeubles à acquérir par l'EPF d'Occitanie pour le compte de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, par voie amiable ou par voie d'expropriation, et nécessaires à la réalisation du projet référencé en objet ; ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des ayants-droit réels et autres intéressés.

Cette enquête parcellaire se déroulera, conjointement avec l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pendant 17 jours consécutifs, du **lundi 2 novembre 2026 à 8h00 au jeudi 19 novembre 2026 à 17h00**.

Le dossier sera déposé à la mairie Prim', au 11 rue Michelet à Alès (30100), siège de l'enquête.

Vous pourrez consulter le dossier :

- aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie Prim' au public : les lundi et mercredi de 8h à 17h non stop ; les mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h ;
- sur le site de la mairie : <http://www.ales.fr>

Vous pourrez consigner ou transmettre vos observations durant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet, déposé à la mairie Prim' d'Alès, siège de l'enquête ;
- par écrit au commissaire enquêteur, Monsieur Yves BENDEJAC :
Monsieur le commissaire-enquêteur
Enquête publique NPNRU faubourg du Soleil
Mairie Prim'
11 rue Michelet
30100 Alès
- par voie électronique à l'adresse suivante : dupfaubourg@ext.ville-ales.fr

En outre, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public lors des permanences à la mairie Prim' les :

- lundi 2 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- mardi 10 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- jeudi 19 novembre 2026, de 14h à 17h.

En application de l'article R.131-7 du Code précité, vous devez en qualité de propriétaire concerné par le projet, nous fournir toutes indications utiles relatives à votre identité, ou le cas échéant nous fournir tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pour satisfaire à cette obligation, je vous prie de bien vouloir **remplir le questionnaire ci-joint** (recto et verso) et de **le retourner** dans les meilleurs délais au moyen de l'enveloppe ci-jointe, et au plus tard **avant la fin de l'enquête**, à l'EPF d'Occitanie, Direction foncière Est, ou par mail à : meriem.malti@epf-occitanie.fr

Je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à remplir ledit questionnaire dès que possible, avec soin et exactitude. De la précision des renseignements demandés dépend, en effet, le paiement rapide des indemnités qui vous seront allouées, nonobstant l'aboutissement d'une négociation amiable.

Conformément aux dispositions de l'article R.311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, « *le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.* »

En outre, la présente notification vous est faite en application des articles du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique reproduit ci-dessous :

Article L.311-1 :

« *En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.* »

Article L.311-2:

« *Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.* »

Article L.311-3 :

« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité ».

A défaut d'avoir été signalés à l'expropriant, je vous informe que les ayants droits visés par les dispositions précitées seront privés de tout droit à indemnité.

Si vous n'êtes pas le propriétaire réel (détenteur d'un titre régulièrement publié aux hypothèques), il est indispensable que vous nous en avisiez et que vous nous fassiez connaître tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires réels.

En tant que besoin, nous vous signalons que les règles relatives à la procédure d'expropriation sont reprises dans le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (www.legifrance.gouv.fr).

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice foncière EST
de l'EPF d'Occitanie
Lolita MELENDEZ-DIAZ

Pièces jointes :

- Copie de l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02
- Etat parcellaire
- Questionnaire
- Enveloppe-réponse



Direction foncière Est

Dossier suivi par :

Meriem Malti

06 58 15 53 79

meriem.malti@epf-occitanie.fr

Mathilde Martin

06 58 14 43 09

mathilde.martin@epf-occitanie.fr

Monsieur Gérard CELDA

683 chemin de Blanas

30140 Saint Jean du Pin

Nos références :

Alès - « Faubourgs du Soleil et de Rochebelle »

N° 0661GA2021

DFE-MMA-2208

À Montpellier, le **08 OCT. 2026**

LRAR n° 2C17949617275

Objet : Notification de l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaires et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil sur la commune d'Alès

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, suivant l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02 du 06 octobre 2026, dont copie ci-jointe, Madame la Préfète du Gard a prescrit l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil de la commune d'Alès.

Conformément à l'article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, je porte à votre connaissance l'ouverture de **l'enquête parcellaire**, visant à déterminer de manière contradictoire les immeubles à acquérir par l'EPF d'Occitanie pour le compte de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, par voie amiable ou par voie d'expropriation, et nécessaires à la réalisation du projet référencé en objet ; ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des ayants-droit réels et autres intéressés.

Cette enquête parcellaire se déroulera, conjointement avec l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pendant 17 jours consécutifs, du **lundi 2 novembre 2026 à 8h00 au jeudi 19 novembre 2026 à 17h00**.

Le dossier sera déposé à la mairie Prim', au 11 rue Michelet à Alès (30100), siège de l'enquête.

Vous pourrez consulter le dossier :

- aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie Prim' au public : les lundi et mercredi de 8h à 17h non stop ; les mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h ;
- sur le site de la mairie : <http://www.ales.fr>

Vous pourrez consigner ou transmettre vos observations durant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet, déposé à la mairie Prim' d'Alès, siège de l'enquête ;
- par écrit au commissaire enquêteur, Monsieur Yves BENDEJAC :
Monsieur le commissaire-enquêteur
Enquête publique NPNRU faubourg du Soleil
Mairie Prim'
11 rue Michelet
30100 Alès
- par voie électronique à l'adresse suivante : dupfaubourg@ext.ville-ales.fr

En outre, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public lors des permanences à la mairie Prim' les :

- lundi 2 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- mardi 10 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- jeudi 19 novembre 2026, de 14h à 17h.

En application de l'article R.131-7 du Code précité, vous devez en qualité de propriétaire concerné par le projet, nous fournir toutes indications utiles relatives à votre identité, ou le cas échéant nous fournir tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pour satisfaire à cette obligation, je vous prie de bien vouloir **remplir le questionnaire ci-joint** (recto et verso) et de **le retourner** dans les meilleurs délais au moyen de l'enveloppe ci-jointe, et au plus tard **avant la fin de l'enquête**, à l'EPF d'Occitanie, Direction foncière Est, ou par mail à : meriem.malti@epf-occitanie.fr

Je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à remplir ledit questionnaire dès que possible, avec soin et exactitude. De la précision des renseignements demandés dépend, en effet, le paiement rapide des indemnités qui vous seront allouées, nonobstant l'aboutissement d'une négociation amiable.

Conformément aux dispositions de l'article R.311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, « *le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.* »

En outre, la présente notification vous est faite en application des articles du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique reproduit ci-dessous :

Article L.311-1 :

« *En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.* »

Article L.311-2:

« *Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.* »

Article L.311-3 :

« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité ».

A défaut d'avoir été signalés à l'expropriant, je vous informe que les ayants droits visés par les dispositions précitées seront privés de tout droit à indemnité.

Si vous n'êtes pas le propriétaire réel (détenteur d'un titre régulièrement publié aux hypothèques), il est indispensable que vous nous en avisiez et que vous nous fassiez connaître tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires réels.

En tant que besoin, nous vous signalons que les règles relatives à la procédure d'expropriation sont reprises dans le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (www.legifrance.gouv.fr).

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice foncière EST
de l'EPF d'Occitanie

Lolita MELENDEZ DIAZ

Pièces jointes :

- Copie de l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02
- Etat parcellaire
- Questionnaire
- Enveloppe-réponse

OCC04 - EPF OCCITANIE - ALES - FAUBOURG DU SOLEIL

ALES

PROPRIETE 00103	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
<p>PROPRIETAIRE DECEDE - Monsieur CELDA Gérard Francis, retraité né le 04/02/1951 à ALES (30) époux de Madame BERENGER Michèle Céline marié le 28/07/1973 à ALES (30) marié sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage décédé le 8 novembre 2025 à ALES (30) demeurant 683 chemin de Blanas - SAINT JEAN DU PIN (30140)</p> <p>PROPRIETAIRE - Madame BERENGER Michèle Céline, retraitée née le 09/02/1952 à ALES (30) veuve de Monsieur CELDA Gérard Francis demeurant 683 chemin de Blanas - SAINT JEAN DU PIN (30140)</p>	

Référence cadastrale						Lots de copropriété			
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit	Surface (m²)	N° Plan	Lot privatif (n° du lot)	Quote-part	Désignation	Observations
CN	116	SOL	7 rue de la Cavalerie	480		27	10/10000èmes	au sous-sol, bâtiment B, une cave	
						6	705/10000èmes	au premier étage, bâtiment A, un appartement	

Origine de propriété
<p>Les biens et droits immobiliers que constituent les lots n° 6 et 27, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartiennent à Monsieur CELDA Gérard et Madame BERENGER Michèle, son épouse au moyen de l'acquisition qu'ils en ont conjointement et solidairement faite, au cours et pour le compte de communauté de Madame veuve COUDERC née MOUNIER Josiane, aux termes d'un acte reçu par Maître ROUSSEL-SEGONNE, notaire à ALES (Gard), avec la participation de Maître CHAMPEYRACHE-SERRANO, notaire associé à ALES (Gard), le 30 octobre 1998, publié et enregistré au bureau des hypothèques d'ALES le 25 novembre 1998 volume 1998 P n° 4818</p> <p>Monsieur CELDA Gérard Francis est décédé le 8 novembre 2025 à ALES (Gard) Succession non régularisée.</p>

OCC04 - EPF OCCITANIE - ALES - FAUBOURG DU SOLEIL

Origine de propriété
L'attestation après décès prescrite par l'article 29 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955 pris pour l'application du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière, n'a pas encore été établie à ce jour.



QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET A RENVoyer

A l'EPF d'OCCITANIE au moyen de l'enveloppe jointe

Ou par mail : meriem.malti@epf-occitanie.fr

DESIGNATION DU BIEN SUR LA COMMUNE D'ALES

Référence cadastrales				Lot de copropriété			
N° Compte de propriété	Section et N° du Cadaastre	Adresses/Lieux-dits	Surface	Lot	Désignation	Tantièmes	Surface
103	CN n°116	7 rue de la Cavalerie	480	27 6	Cave Appartement	10/10000 705/10000	

ORIGINES DE PROPRIETE

Numéro du/des lot(s)	Comment êtes-vous devenus propriétaire (<i>cocher la case correspondante</i>) : ☐ Succession ☐ Acquisition ☐ Testament ☐ Jugement ☐ Donation ☐ Autre Indiquer : date de l'acte, nom du notaire, réf. de la publication N° de Lot - Quotepart s'il s'agit d'un lot de copropriété <i>Joindre la copie du titre de propriété (demander à votre notaire le cas échéant)</i>
27 6	

NB : Préciser si le bien désigné est propre : ☐ à l'époux ☐ à l'épouse ☐ en commun
(Cocher la case correspondante)

<p align="center">En cas d'indivision Indiquer : noms et adresses des héritiers (Ajouter une feuille complémentaire si nécessaire)</p>

<p align="center">Déclaration au titre des plus-values immobilières pour la publication de l'ordonnance ou acte amiable Indiquer : adresse précise du service des impôts auquel votre dernière déclaration annuelle de revenus ou de bénéfices est rattachée</p>

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'IDENTITE DU PROPRIETAIRE OU DU TITULAIRE DU DROIT

A - PERSONNE PHYSIQUE (1)

NOM (2) et **PRENOMS** (3) :

DATE et LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE : Nom rue et n° :

Lieu-dit :

Code Postal : Commune :

PROFESSION :

REPRESENTÉ PAR (si l'intéressé est mineur, interdit, indivisaire) :

SITUATION DE FAMILLE (rayer les mentions inutiles) :

Célibataire – Marié(e) – Veuf(ve) – Divorcé(e) – Remarié(e) – Pacsé(e)

Nom et prénoms du (de la) conjoint(e) :

Date et lieu de mariage :

REGIME MATRIMONIAL :

Date du contrat : Nom du notaire :

B - PERSONNE MORALE (1) (Société - syndicat – association – autre personne morale) :

DENOMINATION :

SIEGE :

FORME JURIDIQUE (pour les Sociétés) :

Date et N° d'immatriculation du Registre du Commerce (sociétés commerciales) :

..... à

Date et lieu de déclaration (pour les Associations) :

Date et lieu de dépôts des statuts (pour les Syndicats) :

Représenté par (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) :

Joindre un extrait K ou KBIS pour les Sociétés

B – LOCATAIRES :

Nom du locataire : Date du bail :

N.B. : Les noms des fermiers, locataires d'habitation ou à usage commercial, ou tous autres titulaires de droits doivent être mentionnés. **Joindre une note annexe** en les listant le cas échéant.

Si le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est tenue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants-droits et notamment les **noms, prénoms, adresses de chacun d'eux**.

DECLARATION PROPRIETAIRE

Faisant suite à la notification, le(s) soussigné(s) déclare(nt) (**rayer les mentions inutiles**) :

- Être le(s) propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas être propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)
- Connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)

Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus.

Fait à : Le :

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Nom de jeune fille pour les femmes mariées

(3) dans l'ordre de l'état civil



QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET A RENVoyer

A l'EPF d'OCCITANIE au moyen de l'enveloppe jointe

Ou par mail : meriem.malti@epf-occitanie.fr

DESIGNATION DU BIEN SUR LA COMMUNE D'ALES

Référence cadastrales				Lot de copropriété			
N° Compte de propriété	Section et N° du Cadastre	Adresses/Lieux-dits	Surface	Lot	Désignation	Tantièmes	Surface
103	CN n°116	7 rue de la Cavalerie	480	27 6	Cave Appartement	10/10000 705/10000	

ORIGINES DE PROPRIETE

Numéro du/des lot(s)	Comment êtes-vous devenus propriétaire (cocher la case correspondante) : ☐ Succession ☐ Acquisition ☐ Testament ☐ Jugement ☐ Donation ☐ Autre Indiquer : date de l'acte, nom du notaire, réf. de la publication N° de Lot - Quotepart s'il s'agit d'un lot de copropriété Joindre la copie du titre de propriété (demander à votre notaire le cas échéant)
27 6	

NB : Préciser si le bien désigné est propre : ☐ à l'époux ☐ à l'épouse ☐ en commun
(Cocher la case correspondante)

<p align="center">En cas d'indivision Indiquer : noms et adresses des héritiers (Ajouter une feuille complémentaire si nécessaire)</p>

<p align="center">Déclaration au titre des plus-values immobilières pour la publication de l'ordonnance ou acte amiable Indiquer : adresse précise du service des impôts auquel votre dernière déclaration annuelle de revenus ou de bénéfices est rattachée</p>

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'IDENTITE DU PROPRIETAIRE OU DU TITULAIRE DU DROIT

A - PERSONNE PHYSIQUE (1)

NOM (2) et **PRENOMS** (3) :

DATE et LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE : Nom rue et n° :

Lieu-dit :

Code Postal : Commune :

PROFESSION :

REPRESENTÉ PAR (si l'intéressé est mineur, interdit, indivisaire) :

SITUATION DE FAMILLE (rayer les mentions inutiles) :

Célibataire – Marié(e) – Veuf(ve) – Divorcé(e) – Remarié(e) – Pacsé(e)

Nom et prénoms du (de la) conjoint(e) :

Date et lieu de mariage :

REGIME MATRIMONIAL :

Date du contrat : Nom du notaire :

B - PERSONNE MORALE (1) (Société - syndicat – association – autre personne morale) :

DENOMINATION :

SIEGE :

FORME JURIDIQUE (pour les Sociétés) :

Date et N° d'immatriculation du Registre du Commerce (sociétés commerciales) :

..... à

Date et lieu de déclaration (pour les Associations) :

Date et lieu de dépôts des statuts (pour les Syndicats) :

Représenté par (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) :

Joindre un extrait K ou KBIS pour les Sociétés

B – LOCATAIRES :

Nom du locataire : Date du bail :

N.B. : Les noms des fermiers, locataires d'habitation ou à usage commercial, ou tous autres titulaires de droits doivent être mentionnés. **Joindre une note annexe** en les listant le cas échéant.

Si le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est tenue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants-droits et notamment les **noms, prénoms, adresses de chacun d'eux**.

DECLARATION PROPRIETAIRE

Faisant suite à la notification, le(s) soussigné(s) déclare(nt) (**rayer les mentions inutiles**) :

- Être le(s) propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas être propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)
- Connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)

Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus.

Fait à : Le :

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Nom de jeune fille pour les femmes mariées

(3) dans l'ordre de l'état civil



Direction foncière Est

Dossier suivi par :

Meriem Malti

06 58 15 53 79

meriem.malti@epf-occitanie.fr

Mathilde Martin

06 58 14 43 09

mathilde.martin@epf-occitanie.fr

Nos références :

Alès - « Faubourgs du Soleil et de Rochebelle »

N° 0661GA2021

DFE-MMA-2209

Madame Eva LIPPI

10 rue du Faubourg du Soleil

30100 Alès

À Montpellier, le **08 OCT. 2026**

LRAR n° 2C17949617282

Objet : Notification de l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaires et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil sur la commune d'Alès

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, suivant l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02 du 06 octobre 2026, dont copie ci-jointe, Madame la Préfète du Gard a prescrit l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil de la commune d'Alès.

Conformément à l'article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, je porte à votre connaissance l'ouverture de **l'enquête parcellaire**, visant à déterminer de manière contradictoire les immeubles à acquérir par l'EPF d'Occitanie pour le compte de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, par voie amiable ou par voie d'expropriation, et nécessaires à la réalisation du projet référencé en objet ; ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des ayants-droit réels et autres intéressés.

Cette enquête parcellaire se déroulera, conjointement avec l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pendant 17 jours consécutifs, du **lundi 2 novembre 2026 à 8h00 au jeudi 19 novembre 2026 à 17h00**.

Le dossier sera déposé à la mairie Prim', au 11 rue Michelet à Alès (30100), siège de l'enquête.

Vous pourrez consulter le dossier :

- aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie Prim' au public : les lundi et mercredi de 8h à 17h non stop ; les mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h ;
- sur le site de la mairie : <http://www.ales.fr>

Vous pourrez consigner ou transmettre vos observations durant toute la durée de l'enquête :



- sur le registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet, déposé à la mairie Prim' d'Alès, siège de l'enquête ;
- par écrit au commissaire enquêteur, Monsieur Yves BENDEJAC :
Monsieur le commissaire-enquêteur
Enquête publique NPNRU faubourg du Soleil
Mairie Prim'
11 rue Michelet
30100 Alès
- par voie électronique à l'adresse suivante : dupfaubourg@ext.ville-ales.fr

En outre, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public lors des permanences à la mairie Prim' les :

- lundi 2 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- mardi 10 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- jeudi 19 novembre 2026, de 14h à 17h.

En application de l'article R.131-7 du Code précité, vous devez en qualité de propriétaire concerné par le projet, nous fournir toutes indications utiles relatives à votre identité, ou le cas échéant nous fournir tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pour satisfaire à cette obligation, je vous prie de bien vouloir **remplir le questionnaire ci-joint** (recto et verso) et de **le retourner** dans les meilleurs délais au moyen de l'enveloppe ci-jointe, et au plus tard **avant la fin de l'enquête**, à l'EPF d'Occitanie, Direction foncière Est, ou par mail à : meriem.malti@epf-occitanie.fr

Je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à remplir ledit questionnaire dès que possible, avec soin et exactitude. De la précision des renseignements demandés dépend, en effet, le paiement rapide des indemnités qui vous seront allouées, nonobstant l'aboutissement d'une négociation amiable.

Conformément aux dispositions de l'article R.311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, « *le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.* »

En outre, la présente notification vous est faite en application des articles du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique reproduit ci-dessous :

Article L.311-1 :

« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation ».

Article L.311-2:

« Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes ».

Article L.311-3 :



« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité ».

A défaut d'avoir été signalés à l'expropriant, je vous informe que les ayants droits visés par les dispositions précitées seront privés de tout droit à indemnité.

Si vous n'êtes pas le propriétaire réel (détenteur d'un titre régulièrement publié aux hypothèques), il est indispensable que vous nous en avisiez et que vous nous fassiez connaître tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires réels.

En tant que besoin, nous vous signalons que les règles relatives à la procédure d'expropriation sont reprises dans le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (www.legifrance.gouv.fr).

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice foncière EST
de l'EPF d'Occitanie
Lolita MELENDEZ-DIAZ

Pièces jointes :

- Copie de l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02
- Etat parcellaire
- Questionnaire
- Enveloppe-réponse

OCC04 - EPF OCCITANIE - ALES - FAUBOURG DU SOLEIL

ALES

PROPRIETE 00105	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - Madame LIPPI Eva Pauline Véronique, employée de restauration née le 28/01/1986 à NIMES (30) célibataire majeure demeurant 10 rue du Faubourg du Soleil - ALES (30100)	

Référence cadastrale						Lots de copropriété			
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit	Surface (m²)	N° Plan	Lot privatif (n° du lot)	Quote-part	Désignation	Observations
CN	116	SOL	7 rue de la Cavalerie	480		12	81/10000èmes	au troisième étage, bâtiment A, un grenier	
						9	439/10000èmes	au deuxième étage, bâtiment A, un appartement	

Origine de propriété
Les biens et droits immobiliers que constituent les lots n° 9 et 12, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartiennent à Madame LIPPI Eva Pauline Véronique, au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Monsieur RENOUARD Sébastien aux termes d'un acte reçu par Maître SANCHEZ, notaire associé à ALES (Gard), le 20 septembre 2022, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de NIMES 1, le 11 octobre 2022 volume 2022 P n° 30046



QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET A RENVoyer

A l'EPF d'OCCITANIE au moyen de l'enveloppe jointe

Ou par mail : meriem.malti@epf-occitanie.fr

DESIGNATION DU BIEN SUR LA COMMUNE D'ALES

Référence cadastrales				Lot de copropriété			
N° Compte de propriété	Section et N° du Cadastre	Adresses/Lieux-dits	Surface	Lot	Désignation	Tantièmes	Surface
105	CN n°116	7 rue de la Cavalerie	480	12 9	Grenier Appartement	81/10000 439/10000	

ORIGINES DE PROPRIETE

Numéro du/des lot(s)	Comment êtes-vous devenus propriétaire (cocher la case correspondante) : ☐ Succession ☐ Acquisition ☐ Testament ☐ Jugement ☐ Donation ☐ Autre Indiquer : date de l'acte, nom du notaire, réf. de la publication N° de Lot - Quotepart s'il s'agit d'un lot de copropriété Joindre la copie du titre de propriété (demander à votre notaire le cas échéant)
12 9	

NB : Préciser si le bien désigné est propre : ☐ à l'époux ☐ à l'épouse ☐ en commun
(Cocher la case correspondante)

En cas d'indivision Indiquer : noms et adresses des héritiers (Ajouter une feuille complémentaire si nécessaire)

Déclaration au titre des plus-values immobilières pour la publication de l'ordonnance ou acte amiable Indiquer : adresse précise du service des impôts auquel votre dernière déclaration annuelle de revenus ou de bénéfices est rattachée

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'IDENTITE DU PROPRIETAIRE OU DU TITULAIRE DU DROIT

A - PERSONNE PHYSIQUE (1)

NOM (2) et **PRENOMS** (3) :

DATE et LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE : Nom rue et n° :

Lieu-dit :

Code Postal : Commune :

PROFESSION :

REPRESENTÉ PAR (si l'intéressé est mineur, interdit, indivisaire) :

SITUATION DE FAMILLE (rayer les mentions inutiles) :

Célibataire – Marié(e) – Veuf(ve) – Divorcé(e) – Remarié(e) – Pacsé(e)

Nom et prénoms du (de la) conjoint(e) :

Date et lieu de mariage :

REGIME MATRIMONIAL :

Date du contrat : Nom du notaire :

B - PERSONNE MORALE (1) (Société - syndicat - association - autre personne morale) :

DENOMINATION :

SIEGE :

FORME JURIDIQUE (pour les Sociétés) :

Date et N° d'immatriculation du Registre du Commerce (sociétés commerciales) :

..... à

Date et lieu de déclaration (pour les Associations) :

Date et lieu de dépôts des statuts (pour les Syndicats) :

Représenté par (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) :

Joindre un extrait K ou KBIS pour les Sociétés

B – LOCATAIRES :

Nom du locataire : Date du bail :

N.B. : Les noms des fermiers, locataires d'habitation ou à usage commercial, ou tous autres titulaires de droits doivent être mentionnés. **Joindre une note annexe** en les listant le cas échéant.

Si le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est tenue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants-droits et notamment les **noms, prénoms, adresses de chacun d'eux**.

DECLARATION PROPRIETAIRE

Faisant suite à la notification, le(s) soussigné(s) déclare(nt) (**rayer les mentions inutiles**) :

- Être le(s) propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas être propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)
- Connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)

Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus.

Fait à : Le :

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Nom de jeune fille pour les femmes mariées

(3) dans l'ordre de l'état civil



Direction foncière Est

Dossier suivi par :

Meriem Malti

06 58 15 53 79

meriem.malti@epf-occitanie.fr

Mathilde Martin

06 58 14 43 09

mathilde.martin@epf-occitanie.fr

Nos références :

Alès - « Faubourgs du Soleil et de Rochebelle »

N° 0661GA2021

DFE-MMA-2210

Madame Karen COUDERC

664D chemin de la Combes des

Pigeons

30900 Nîmes

À Montpellier, le 08 OCT. 2026

LRAR n° 2C17949617299

Objet : Notification de l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaires et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil sur la commune d'Alès

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, suivant l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02 du 06 octobre 2026, dont copie ci-jointe, Madame la Préfète du Gard a prescrit l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil de la commune d'Alès.

Conformément à l'article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, je porte à votre connaissance l'ouverture de **l'enquête parcellaire**, visant à déterminer de manière contradictoire les immeubles à acquérir par l'EPF d'Occitanie pour le compte de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, par voie amiable ou par voie d'expropriation, et nécessaires à la réalisation du projet référencé en objet ; ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des ayants-droit réels et autres intéressés.

Cette enquête parcellaire se déroulera, conjointement avec l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pendant 17 jours consécutifs, du **lundi 2 novembre 2026 à 8h00 au jeudi 19 novembre 2026 à 17h00**.

Le dossier sera déposé à la mairie Prim', au 11 rue Michelet à Alès (30100), siège de l'enquête.

Vous pourrez consulter le dossier :

- aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie Prim' au public : les lundi et mercredi de 8h à 17h non stop ; les mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h ;
- sur le site de la mairie : <http://www.ales.fr>

Vous pourrez consigner ou transmettre vos observations durant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet, déposé à la mairie Prim' d'Alès, siège de l'enquête ;
- par écrit au commissaire enquêteur, Monsieur Yves BENDEJAC :
Monsieur le commissaire-enquêteur
Enquête publique NPNRU faubourg du Soleil
Mairie Prim'
11 rue Michelet
30100 Alès
- par voie électronique à l'adresse suivante : dupfaubourg@ext.ville-ales.fr

En outre, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public lors des permanences à la mairie Prim' les :

- lundi 2 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- mardi 10 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- jeudi 19 novembre 2026, de 14h à 17h.

En application de l'article R.131-7 du Code précité, vous devez en qualité de propriétaire concerné par le projet, nous fournir toutes indications utiles relatives à votre identité, ou le cas échéant nous fournir tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pour satisfaire à cette obligation, je vous prie de bien vouloir **remplir le questionnaire ci-joint** (recto et verso) et de **le retourner** dans les meilleurs délais au moyen de l'enveloppe ci-jointe, et au plus tard **avant la fin de l'enquête**, à l'EPF d'Occitanie, Direction foncière Est, ou par mail à : meriem.malti@epf-occitanie.fr

Je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à remplir ledit questionnaire dès que possible, avec soin et exactitude. De la précision des renseignements demandés dépend, en effet, le paiement rapide des indemnités qui vous seront allouées, nonobstant l'aboutissement d'une négociation amiable.

Conformément aux dispositions de l'article R.311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, « *le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.* »

En outre, la présente notification vous est faite en application des articles du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique reproduit ci-dessous :

Article L.311-1 :

« *En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.* »

Article L.311-2:

« *Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.* »

Article L.311-3 :

« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité ».

A défaut d'avoir été signalés à l'expropriant, je vous informe que les ayants droits visés par les dispositions précitées seront privés de tout droit à indemnité.

Si vous n'êtes pas le propriétaire réel (détenteur d'un titre régulièrement publié aux hypothèques), il est indispensable que vous nous en avisiez et que vous nous fassiez connaître tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires réels.

En tant que besoin, nous vous signalons que les règles relatives à la procédure d'expropriation sont reprises dans le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (www.legifrance.gouv.fr).

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice foncière EST
de l'EPF d'Occitanie
Lolita MELENDEZ-DIAZ

Pièces jointes :

- Copie de l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02
- Etat parcellaire
- Questionnaire
- Enveloppe-réponse



Direction foncière Est

Dossier suivi par :

Meriem Malti

06 58 15 53 79

meriem.malti@epf-occitanie.fr

Mathilde Martin

06 58 14 43 09

mathilde.martin@epf-occitanie.fr

Madame Josiane MOUNIER

8 rue Fernand Pelloutier

30100 Alès

Nos références :

Alès - « Faubourgs du Soleil et de Rochebelle »

N° 0661GA2021

À Montpellier, le 08 OCT. 2026

DFE-MMA-2211

LRAR n° 2C17949617305

Objet : Notification de l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaires et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil sur la commune d'Alès

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, suivant l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02 du 06 octobre 2026, dont copie ci-jointe, Madame la Préfète du Gard a prescrit l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil de la commune d'Alès.

Conformément à l'article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, je porte à votre connaissance l'ouverture de **l'enquête parcellaire**, visant à déterminer de manière contradictoire les immeubles à acquérir par l'EPF d'Occitanie pour le compte de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, par voie amiable ou par voie d'expropriation, et nécessaires à la réalisation du projet référencé en objet ; ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des ayants-droit réels et autres intéressés.

Cette enquête parcellaire se déroulera, conjointement avec l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pendant 17 jours consécutifs, du **lundi 2 novembre 2026 à 8h00 au jeudi 19 novembre 2026 à 17h00**.

Le dossier sera déposé à la mairie Prim', au 11 rue Michelet à Alès (30100), siège de l'enquête.

Vous pourrez consulter le dossier :

- aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie Prim' au public : les lundi et mercredi de 8h à 17h non stop ; les mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h ;
- sur le site de la mairie : <http://www.ales.fr>

Vous pourrez consigner ou transmettre vos observations durant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet, déposé à la mairie Prim' d'Alès, siège de l'enquête ;
- par écrit au commissaire enquêteur, Monsieur Yves BENDEJAC :
Monsieur le commissaire-enquêteur
Enquête publique NPNRU faubourg du Soleil
Mairie Prim'
11 rue Michelet
30100 Alès
- par voie électronique à l'adresse suivante : dupfaubourg@ext.ville-ales.fr

En outre, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public lors des permanences à la mairie Prim' les :

- lundi 2 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- mardi 10 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- jeudi 19 novembre 2026, de 14h à 17h.

En application de l'article R.131-7 du Code précité, vous devez en qualité de propriétaire concerné par le projet, nous fournir toutes indications utiles relatives à votre identité, ou le cas échéant nous fournir tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pour satisfaire à cette obligation, je vous prie de bien vouloir **remplir le questionnaire ci-joint** (recto et verso) et de **le retourner** dans les meilleurs délais au moyen de l'enveloppe ci-jointe, et au plus tard **avant la fin de l'enquête**, à l'EPF d'Occitanie, Direction foncière Est, ou par mail à : meriem.malti@epf-occitanie.fr

Je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à remplir ledit questionnaire dès que possible, avec soin et exactitude. De la précision des renseignements demandés dépend, en effet, le paiement rapide des indemnités qui vous seront allouées, nonobstant l'aboutissement d'une négociation amiable.

Conformément aux dispositions de l'article R.311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, « *le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.* »

En outre, la présente notification vous est faite en application des articles du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique reproduit ci-dessous :

Article L.311-1 :

« *En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.* »

Article L.311-2:

« *Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.* »

Article L.311-3 :

« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité ».

A défaut d'avoir été signalés à l'expropriant, je vous informe que les ayants droits visés par les dispositions précitées seront privés de tout droit à indemnité.

Si vous n'êtes pas le propriétaire réel (détenteur d'un titre régulièrement publié aux hypothèques), il est indispensable que vous nous en avisiez et que vous nous fassiez connaître tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires réels.

En tant que besoin, nous vous signalons que les règles relatives à la procédure d'expropriation sont reprises dans le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (www.legifrance.gouv.fr).

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice foncière EST
de l'EPF d'Occitanie

Lolita MELENDEZ-DIAZ

Pièces jointes :

- Copie de l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02
- Etat parcellaire
- Questionnaire
- Enveloppe-réponse

OCC04 - EPF OCCITANIE - ALES - FAUBOURG DU SOLEIL

ALES

PROPRIETE 00106	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
NUE-PROPRIETAIRE - Madame COUDERC Karen Jean Danik, infirmière née le 19/12/1968 à ALES (30) épouse de Monsieur DAURAT Olivier mariée le 30/07/1994 à ALES (30) mariée sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage demeurant 664D Chemin de la Combe des Pigeons - NIMES (30900)	
USUFRUITIERE - Madame MOUNIER Josiane Marie-Thérèse, retraitée née le 08/05/1946 à ALES (30) veuve de Monsieur COUDERC Jean Ernest demeurant 8 rue Fernand Pelloutier - ALES (30100)	

Référence cadastrale						Lots de copropriété			
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit	Surface (m²)	N° Plan	Lot privatif (n° du lot)	Quote-part	Désignation	Observations
CN	116	SOL	7 rue de la Cavalerie	480		10 13	243/10000èmes 17/10000èmes	au deuxième étage, bâtiment A, une chambre au troisième étage, bâtiment A, un grenier	

Origine de propriété
Les biens et droits immobiliers que constituent les lots n° 10 et 13, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartiennent en propre pour la nue-propriété à Madame COUDREC Karen, sous l'usufruit de Madame MOUNIER Josiane, pour lui avoir été attribués aux termes d'un acte reçu par par Maître ARNAUD, notaire associé à SAINT CHAPTES (Gard), le 29 décembre 2011, contenant donation à son profit par Madame MOUNIER Josiane Marie-Thérèse, sa mère, née le 8 mai 1946 à ALES (Gard), veuve COUDERC Jean, de laquelle elle est sa seule présomptive héritière Outre la réserve d'usufruit par la donatrice des biens donnés, cette donation a eu lieu également avec réserve du droit de retour par la donatrice, interdiction d'aliéner ou hypothéquer Une expédition dudit acte de donation a été publiée et enregistrée au bureau des hypothèques d'ALES, le 21 mai 2012, volume 2012 P n° 2521
Du chef de Madame MOUNIER Josiane :

OCC04 - EPF OCCITANIE - ALES - FAUBOURG DU SOLEIL

Origine de propriété
Au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Monsieur SIMONNET Jean-Claude, aux termes d'un acte reçu par Maître GRANIER, notaire à ALES (Gard), le 26 septembre 1986, publié et enregistré au bureau des hypothèques d'ALES, le 19 novembre 1986, volume 4411 n° 3



QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET A RENVOYER

A l'EPF d'OCCITANIE au moyen de l'enveloppe jointe

Ou par mail : meriem.malti@epf-occitanie.fr

DESIGNATION DU BIEN SUR LA COMMUNE D'ALES

Référence cadastrales				Lot de copropriété			
N° Compte de propriété	Section et N° du Cadastre	Adresses/Lieux-dits	Surface	Lot	Désignation	Tantièmes	Surface
106	CN n°116	7 rue de la Cavalerie	480	10 13	Chambre Grenier	243/10000 17/10000	

ORIGINES DE PROPRIETE

Numéro du/des lot(s)	Comment êtes-vous devenus propriétaire (cocher la case correspondante) : ☐ Succession ☐ Acquisition ☐ Testament ☐ Jugement ☐ Donation ☐ Autre Indiquer : date de l'acte, nom du notaire, réf. de la publication N° de Lot - Quotepart s'il s'agit d'un lot de copropriété Joindre la copie du titre de propriété (demander à votre notaire le cas échéant)
10 13	

NB : Préciser si le bien désigné est propre : ☐ à l'époux ☐ à l'épouse ☐ en commun
(Cocher la case correspondante)

En cas d'indivision Indiquer : noms et adresses des héritiers (Ajouter une feuille complémentaire si nécessaire)

Déclaration au titre des plus-values immobilières pour la publication de l'ordonnance ou acte amiable Indiquer : adresse précise du service des impôts auquel votre dernière déclaration annuelle de revenus ou de bénéfices est rattachée

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'IDENTITE DU PROPRIETAIRE OU DU TITULAIRE DU DROIT

A - PERSONNE PHYSIQUE (1)

NOM (2) et **PRENOMS** (3) :

DATE et LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE : Nom rue et n° :

Lieu-dit :

Code Postal : Commune :

PROFESSION :

REPRESENTÉ PAR (si l'intéressé est mineur, interdit, indivisaire) :

SITUATION DE FAMILLE (rayer les mentions inutiles) :

Célibataire – Marié(e) – Veuf(ve) – Divorcé(e) – Remarié(e) – Pacsé(e)

Nom et prénoms du (de la) conjoint(e) :

Date et lieu de mariage :

REGIME MATRIMONIAL :

Date du contrat : Nom du notaire :

B - PERSONNE MORALE (1) (Société - syndicat - association - autre personne morale) :

DENOMINATION :

SIEGE :

FORME JURIDIQUE (pour les Sociétés) :

Date et N° d'immatriculation du Registre du Commerce (sociétés commerciales) :

..... à

Date et lieu de déclaration (pour les Associations) :

Date et lieu de dépôts des statuts (pour les Syndicats) :

Représenté par (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) :

Joindre un extrait K ou KBIS pour les Sociétés

B – LOCATAIRES :

Nom du locataire : Date du bail :

N.B. : Les noms des fermiers, locataires d'habitation ou à usage commercial, ou tous autres titulaires de droits doivent être mentionnés. **Joindre une note annexe** en les listant le cas échéant.

Si le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est tenue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants-droits et notamment les **noms, prénoms, adresses de chacun d'eux**.

DECLARATION PROPRIETAIRE

Faisant suite à la notification, le(s) soussigné(s) déclare(nt) (**rayer les mentions inutiles**) :

- Être le(s) propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas être propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)
- Connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)

Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus.

Fait à : Le :

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Nom de jeune fille pour les femmes mariées

(3) dans l'ordre de l'état civil



QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET A RENVoyer

A l'EPF d'OCCITANIE au moyen de l'enveloppe jointe

Ou par mail : meriem.malti@epf-occitanie.fr

DESIGNATION DU BIEN SUR LA COMMUNE D'ALES

Référence cadastrales				Lot de copropriété			
N° Compte de propriété	Section et N° du Cadastre	Adresses/Lieux-dits	Surface	Lot	Désignation	Tantièmes	Surface
106	CN n°116	7 rue de la Cavalerie	480	10 13	Chambre Grenier	243/10000 17/10000	

ORIGINES DE PROPRIETE

Numéro du/des lot(s)	Comment êtes-vous devenus propriétaire (<i>cocher la case correspondante</i>) : ☐ Succession ☐ Acquisition ☐ Testament ☐ Jugement ☐ Donation ☐ Autre Indiquer : date de l'acte, nom du notaire, réf. de la publication N° de Lot - Quotepart s'il s'agit d'un lot de copropriété <i>Joindre la copie du titre de propriété (demander à votre notaire le cas échéant)</i>
10 13	

NB : Préciser si le bien désigné est propre : ☐ à l'époux ☐ à l'épouse ☐ en commun
(Cocher la case correspondante)

En cas d'indivision Indiquer : noms et adresses des héritiers (Ajouter une feuille complémentaire si nécessaire)

Déclaration au titre des plus-values immobilières pour la publication de l'ordonnance ou acte amiable Indiquer : adresse précise du service des impôts auquel votre dernière déclaration annuelle de revenus ou de bénéfices est rattachée

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'IDENTITE DU PROPRIETAIRE OU DU TITULAIRE DU DROIT

A - PERSONNE PHYSIQUE (1)

NOM (2) et **PRENOMS** (3) :

DATE et LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE : Nom rue et n° :

Lieu-dit :

Code Postal : Commune :

PROFESSION :

REPRESENTÉ PAR (si l'intéressé est mineur, interdit, indivisaire) :

SITUATION DE FAMILLE (rayer les mentions inutiles) :

Célibataire – Marié(e) – Veuf(ve) – Divorcé(e) – Remarié(e) – Pacsé(e)

Nom et prénoms du (de la) conjoint(e) :

Date et lieu de mariage :

REGIME MATRIMONIAL :

Date du contrat : Nom du notaire :

B - PERSONNE MORALE (1) (Société - syndicat – association – autre personne morale) :

DENOMINATION :

SIEGE :

FORME JURIDIQUE (pour les Sociétés) :

Date et N° d'immatriculation du Registre du Commerce (sociétés commerciales) :

..... à

Date et lieu de déclaration (pour les Associations) :

Date et lieu de dépôts des statuts (pour les Syndicats) :

Représenté par (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) :

Joindre un extrait K ou KBIS pour les Sociétés

B – LOCATAIRES :

Nom du locataire : Date du bail :

N.B. : Les noms des fermiers, locataires d'habitation ou à usage commercial, ou tous autres titulaires de droits doivent être mentionnés. **Joindre une note annexe** en les listant le cas échéant.

Si le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est tenue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants-droits et notamment les **noms, prénoms, adresses de chacun d'eux**.

DECLARATION PROPRIETAIRE

Faisant suite à la notification, le(s) soussigné(s) déclare(nt) (**rayer les mentions inutiles**) :

- Être le(s) propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas être propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)
- Connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)

Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus.

Fait à : Le :

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Nom de jeune fille pour les femmes mariées

(3) dans l'ordre de l'état civil



Direction foncière Est

Dossier suivi par :

Meriem Malti

06 58 15 53 79

meriem.malti@epf-occitanie.fr

Mathilde Martin

06 58 14 43 09

mathilde.martin@epf-occitanie.fr

Monsieur Pierre RICHARD

3 rue de la Vendée

30460 LASALLE

Nos références :

Alès - « Faubourgs du Soleil et de Rochebelle »

N° 0661GA2021

À Montpellier, le 08 OCT. 2026

DFE-MMA-2212

LRAR n° 2C17949617312

Objet : Notification de l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaires et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil sur la commune d'Alès

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, suivant l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02 du 06 octobre 2026, dont copie ci-jointe, Madame la Préfète du Gard a prescrit l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil de la commune d'Alès.

Conformément à l'article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, je porte à votre connaissance l'ouverture de **l'enquête parcellaire**, visant à déterminer de manière contradictoire les immeubles à acquérir par l'EPF d'Occitanie pour le compte de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, par voie amiable ou par voie d'expropriation, et nécessaires à la réalisation du projet référencé en objet ; ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des ayants-droit réels et autres intéressés.

Cette enquête parcellaire se déroulera, conjointement avec l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pendant 17 jours consécutifs, du **lundi 2 novembre 2026 à 8h00 au jeudi 19 novembre 2026 à 17h00**.

Le dossier sera déposé à la mairie Prim', au 11 rue Michelet à Alès (30100), siège de l'enquête.

Vous pourrez consulter le dossier :

- aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie Prim' au public : les lundi et mercredi de 8h à 17h non stop ; les mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h ;
- sur le site de la mairie : <http://www.ales.fr>

Vous pourrez consigner ou transmettre vos observations durant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet, déposé à la mairie Prim' d'Alès, siège de l'enquête ;
- par écrit au commissaire enquêteur, Monsieur Yves BENDEJAC :
Monsieur le commissaire-enquêteur
Enquête publique NPNRU faubourg du Soleil
Mairie Prim'
11 rue Michelet
30100 Alès
- par voie électronique à l'adresse suivante : dupfaubourg@ext.ville-ales.fr

En outre, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public lors des permanences à la mairie Prim' les :

- lundi 2 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- mardi 10 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- jeudi 19 novembre 2026, de 14h à 17h.

En application de l'article R.131-7 du Code précité, vous devez en qualité de propriétaire concerné par le projet, nous fournir toutes indications utiles relatives à votre identité, ou le cas échéant nous fournir tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pour satisfaire à cette obligation, je vous prie de bien vouloir **remplir le questionnaire ci-joint** (recto et verso) et de **le retourner** dans les meilleurs délais au moyen de l'enveloppe ci-jointe, et au plus tard **avant la fin de l'enquête**, à l'EPF d'Occitanie, Direction foncière Est, ou par mail à : meriem.malti@epf-occitanie.fr

Je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à remplir ledit questionnaire dès que possible, avec soin et exactitude. De la précision des renseignements demandés dépend, en effet, le paiement rapide des indemnités qui vous seront allouées, nonobstant l'aboutissement d'une négociation amiable.

Conformément aux dispositions de l'article R.311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, « *le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.* »

En outre, la présente notification vous est faite en application des articles du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique reproduit ci-dessous :

Article L.311-1 :

« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation ».

Article L.311-2:

« Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes ».

Article L.311-3 :

« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité ».

A défaut d'avoir été signalés à l'expropriant, je vous informe que les ayants droits visés par les dispositions précitées seront privés de tout droit à indemnité.

Si vous n'êtes pas le propriétaire réel (détenteur d'un titre régulièrement publié aux hypothèques), il est indispensable que vous nous en avisiez et que vous nous fassiez connaître tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires réels.

En tant que besoin, nous vous signalons que les règles relatives à la procédure d'expropriation sont reprises dans le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (www.legifrance.gouv.fr).

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



La Directrice foncière EST
de l'EPF d'Occitanie

Lolita MELENDEZ-DIAZ

Pièces jointes :

- Copie de l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02
- Etat parcellaire
- Questionnaire
- Enveloppe-réponse

OCC04 - EPF OCCITANIE - ALES - FAUBOURG DU SOLEIL

ALES

PROPRIETE 00110	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - Monsieur RICHARD Pierre , employé à l'école des mines né le 17/05/1979 à EPINAY SUR SEINE (93) célibataire majeur. demeurant 3 rue de la Vendée - LASALLE (30460)	

Référence cadastrale						Lots de copropriété			
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit	Surface (m²)	N° Plan	Lot privatif (n° du lot)	Quote-part	Désignation	Observations
CN	116	SOL	7 rue de la Cavalerie	480		22	670/10000èmes	au deuxième étage, bâtiment B, un appartement	
						24	101/10000èmes	au troisième étage, bâtiment B, un grenier	
						29	6/10000èmes	au sous-sol, bâtiment B, une cave	

Origine de propriété
Les biens et droits immobiliers que constituent les lots n° 22, 24 et 29, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartiennent à Monsieur RICHARD Pierre, célibataire majeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Madame FONTUGNES Annie, aux termes d'un acte reçu par Maître FOUCHER, notaire à ALES (Gard), le 20 mai 2021 publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de NIMES 3, le 18 juin 2021 volume 2021 P n° 3408



QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET A RENVoyer

A l'EPF d'OCCITANIE au moyen de l'enveloppe jointe

Ou par mail : meriem.malti@epf-occitanie.fr

DESIGNATION DU BIEN SUR LA COMMUNE D'ALES

Référence cadastrales				Lot de copropriété			
N° Compte de propriété	Section et N° du Cadastre	Adresses/Lieux-dits	Surface	Lot	Désignation	Tantièmes	Surface
110	CN n°116	7 rue de la Cavalerie	480	22 24 29	Appartement Grenier Cave	670/10000 101/10000 6/10000	

ORIGINES DE PROPRIETE

Numéro du/des lot(s)	Comment êtes-vous devenus propriétaire (cocher la case correspondante) : ☐ Succession ☐ Acquisition ☐ Testament ☐ Jugement ☐ Donation ☐ Autre Indiquer : date de l'acte, nom du notaire, réf. de la publication N° de Lot - Quotepart s'il s'agit d'un lot de copropriété Joindre la copie du titre de propriété (demander à votre notaire le cas échéant)
22 24 29	

NB : Préciser si le bien désigné est propre : ☐ à l'époux ☐ à l'épouse ☐ en commun
(Cocher la case correspondante)

En cas d'indivision Indiquer : noms et adresses des héritiers (Ajouter une feuille complémentaire si nécessaire)

Déclaration au titre des plus-values immobilières pour la publication de l'ordonnance ou acte amiable Indiquer : adresse précise du service des impôts auquel votre dernière déclaration annuelle de revenus ou de bénéfices est rattachée

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'IDENTITE DU PROPRIETAIRE OU DU TITULAIRE DU DROIT

A - PERSONNE PHYSIQUE (1)

NOM (2) et **PRENOMS** (3) :

DATE et LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE : Nom rue et n° :

Lieu-dit :

Code Postal : Commune :

PROFESSION :

REPRESENTÉ PAR (si l'intéressé est mineur, interdit, indivisaire) :

SITUATION DE FAMILLE (rayer les mentions inutiles) :

Célibataire – Marié(e) – Veuf(ve) – Divorcé(e) – Remarié(e) – Pacsé(e)

Nom et prénoms du (de la) conjoint(e) :

Date et lieu de mariage :

REGIME MATRIMONIAL :

Date du contrat : Nom du notaire :

B - PERSONNE MORALE (1) (Société - syndicat - association - autre personne morale) :

DENOMINATION :

SIEGE :

FORME JURIDIQUE (pour les Sociétés) :

Date et N° d'immatriculation du Registre du Commerce (sociétés commerciales) :

..... à

Date et lieu de déclaration (pour les Associations) :

Date et lieu de dépôts des statuts (pour les Syndicats) :

Représenté par (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) :

Joindre un extrait K ou KBIS pour les Sociétés

B – LOCATAIRES :

Nom du locataire : Date du bail :

N.B. : Les noms des fermiers, locataires d'habitation ou à usage commercial, ou tous autres titulaires de droits doivent être mentionnés. **Joindre une note annexe** en les listant le cas échéant.

Si le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est tenue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants-droits et notamment les **noms, prénoms, adresses de chacun d'eux**.

DECLARATION PROPRIETAIRE

Faisant suite à la notification, le(s) soussigné(s) déclare(nt) (**rayer les mentions inutiles**) :

- Être le(s) propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas être propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)
- Connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)

Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus.

Fait à : Le :

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Nom de jeune fille pour les femmes mariées

(3) dans l'ordre de l'état civil



Direction foncière Est

Dossier suivi par :

Meriem Malti

06 58 15 53 79

meriem.malti@epf-occitanie.fr

Mathilde Martin

06 58 14 43 09

mathilde.martin@epf-occitanie.fr

Nos références :

Alès - « Faubourgs du Soleil et de Rochebelle »

N° 0661GA2021

DFE-MMA-2213

Monsieur Michel AYMARD

340 Impasse du Devois

30560 Saint Hilaire de Brethmas

À Montpellier, le 08 OCT. 2026

LRAR n° 2C17949617329

Objet : Notification de l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaires et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil sur la commune d'Alès

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, suivant l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02 du 06 octobre 2026, dont copie ci-jointe, Madame la Préfète du Gard a prescrit l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil de la commune d'Alès.

Conformément à l'article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, je porte à votre connaissance l'ouverture de **l'enquête parcellaire**, visant à déterminer de manière contradictoire les immeubles à acquérir par l'EPF d'Occitanie pour le compte de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, par voie amiable ou par voie d'expropriation, et nécessaires à la réalisation du projet référencé en objet ; ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des ayants-droit réels et autres intéressés.

Cette enquête parcellaire se déroulera, conjointement avec l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pendant 17 jours consécutifs, du **lundi 2 novembre 2026 à 8h00 au jeudi 19 novembre 2026 à 17h00**.

Le dossier sera déposé à la mairie Prim', au 11 rue Michelet à Alès (30100), siège de l'enquête.

Vous pourrez consulter le dossier :

- aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie Prim' au public : les lundi et mercredi de 8h à 17h non stop ; les mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h ;
- sur le site de la mairie : <http://www.ales.fr>

Vous pourrez consigner ou transmettre vos observations durant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet, déposé à la mairie Prim' d'Alès, siège de l'enquête ;
- par écrit au commissaire enquêteur, Monsieur Yves BENDEJAC :
Monsieur le commissaire-enquêteur
Enquête publique NPNRU faubourg du Soleil
Mairie Prim'
11 rue Michelet
30100 Alès
- par voie électronique à l'adresse suivante : dupfaubourg@ext.ville-ales.fr

En outre, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public lors des permanences à la mairie Prim' les :

- lundi 2 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- mardi 10 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- jeudi 19 novembre 2026, de 14h à 17h.

En application de l'article R.131-7 du Code précité, vous devez en qualité de propriétaire concerné par le projet, nous fournir toutes indications utiles relatives à votre identité, ou le cas échéant nous fournir tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pour satisfaire à cette obligation, je vous prie de bien vouloir **remplir le questionnaire ci-joint** (recto et verso) et de **le retourner** dans les meilleurs délais au moyen de l'enveloppe ci-jointe, et au plus tard **avant la fin de l'enquête**, à l'EPF d'Occitanie, Direction foncière Est, ou par mail à : meriem.malti@epf-occitanie.fr

Je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à remplir ledit questionnaire dès que possible, avec soin et exactitude. De la précision des renseignements demandés dépend, en effet, le paiement rapide des indemnités qui vous seront allouées, nonobstant l'aboutissement d'une négociation amiable.

Conformément aux dispositions de l'article R.311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, « *le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.* »

En outre, la présente notification vous est faite en application des articles du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique reproduit ci-dessous :

Article L.311-1 :

« *En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.* »

Article L.311-2:

« *Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.* »

Article L.311-3 :

« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité ».

A défaut d'avoir été signalés à l'expropriant, je vous informe que les ayants droits visés par les dispositions précitées seront privés de tout droit à indemnité.

Si vous n'êtes pas le propriétaire réel (détenteur d'un titre régulièrement publié aux hypothèques), il est indispensable que vous nous en avisiez et que vous nous fassiez connaître tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires réels.

En tant que besoin, nous vous signalons que les règles relatives à la procédure d'expropriation sont reprises dans le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (www.legifrance.gouv.fr).

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice foncière EST
de l'EPF d'Occitanie

Lolita MELENDEZ-DIAZ

Pièces jointes :

- Copie de l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02
- Etat parcellaire
- Questionnaire
- Enveloppe-réponse

OCC04 - EPF OCCITANIE - ALES - FAUBOURG DU SOLEIL

ALES

PROPRIETE 00500	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - Monsieur AYMARD Michel Jean-Marie, retraité né le 09/03/1954 à ALES (30) époux de Madame GASTIGAR Anny Marie marié le 23/06/1984 à SAINT HILAIRE DE BRETHMAS (30) marié aux termes d'un contrat de mariage en date du 15 juin 1984 reçu par Maître d'ABRIGEON, notaire à ALES (Gard) demeurant 340 impasse du Devois - SAINT HILAIRE DE BRETHMAS (30560)	

Num. du plan	Référence cadastrale					Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	N°	Surface	
	CN	26	SOL	8 rue de la Cavalerie	260	26	260			
						Total	260			

Origine de propriété
La parcelle ci-dessus désignée appartient à Monsieur AYMARD Michel Jean-Marie, pour lui avoir été attribuée aux termes d'un acte reçu par par Maître ABRIGEON, notaire associé à ALES (Gard), le 20 avril 1995, contenant donation entre vifs à titre de partage anticipé par Monsieur AYMARD Jean Clovis né le 9 juillet 1927 à SOUSTELLE (Gard) et Madame MOULET Hélène Marie Félicie née le 28 mai 1925 à ALES (Gard), son épouse, au profit de leurs deux enfants et seuls héritiers présomptifs au nombre desquels Monsieur AYMARD Michel Jean-Marie, leur fils attributaire du bien en cause la réserve du droit de retour avec interdiction de vendre, échanger, aliéner ou hypothéquer au profit de Monsieur AYMARD Jean Clovis et Madame MOULET Hélène Marie Félicie, son épouse, se trouve éteinte par suite de leurs décès survenus depuis, savoir : - le mari décédé le 4 février 2022 à ALES (Gard), - la femme décédée le 27 décembre 2018 à ALES (Gard) Une expédition dudit acte de donation partage a été publiée et enregistrée au bureau des hypothèques d'ALES, le 23 mai 1995, volume 1995 P n° 2172



QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET A RENVOYER

A L'EPF d'OCCITANIE au moyen de l'enveloppe jointe

Ou par mail : meriem.malti@epf-occitanie.fr

DESIGNATION DU BIEN SUR LA COMMUNE D'ALES

REFERENCES CADASTRALES				CONTENANCES PARCELLAIRES		
N° Compte de propriété	Section et N° du Cadastre	Adresses / Lieux-dits	Nature	Surface actuelle (en m²)	Surface à acquérir (en m²)	Restant après l'acquisition (en m²)
500	CN n°26	8 rue de la Cavalerie	Bâti	260	260	0

ORIGINES DE PROPRIETE

Numéro de la parcelle	Comment êtes-vous devenus propriétaire (cocher la case correspondante) : ☐ Succession ☐ Acquisition ☐ Testament ☐ Jugement ☐ Donation ☐ Autre Indiquer : date de l'acte, nom du notaire, réf. de la publication N° de Lot - Quotepart s'il s'agit d'un lot de copropriété Joindre la copie du titre de propriété (demander à votre notaire le cas échéant)
CN n°26	

NB : Préciser si le bien désigné est propre : ☐ à l'époux ☐ à l'épouse ☐ en commun
(Cocher la case correspondante)

En cas d'indivision Indiquer : noms et adresses des héritiers (Ajouter une feuille complémentaire si nécessaire)

Déclaration au titre des plus-values immobilières pour la publication de l'ordonnance ou acte amiable Indiquer : adresse précise du service des impôts auquel votre dernière déclaration annuelle de revenus ou de bénéfices est rattachée

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'IDENTITE DU PROPRIETAIRE OU DU TITULAIRE DU DROIT

A - PERSONNE PHYSIQUE (1)

NOM (2) et PRENOMS (3) :

DATE et LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE : Nom rue et n° :

Lieu-dit :

Code Postal : Commune :

PROFESSION :

REPRESENTÉ PAR (si l'intéressé est mineur, interdit, indivisaire) :

SITUATION DE FAMILLE (rayer les mentions inutiles) :

Célibataire – Marié(e) – Veuf(ve) – Divorcé(e) – Remarié(e) – Pacsé(e)

Nom et prénoms du (de la) conjoint(e) :

Date et lieu de mariage :

REGIME MATRIMONIAL :

Date du contrat : Nom du notaire :

B - PERSONNE MORALE (1) (Société - syndicat - association - autre personne morale) :

DENOMINATION :

SIEGE :

FORME JURIDIQUE (pour les Sociétés) :

Date et N° d'immatriculation du Registre du Commerce (sociétés commerciales) :

..... à

Date et lieu de déclaration (pour les Associations) :

Date et lieu de dépôts des statuts (pour les Syndicats) :

Représenté par (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) :

Joindre un extrait K ou KBIS pour les Sociétés

B – LOCATAIRES :

Nom du locataire : Date du bail :

N.B. : Les noms des fermiers, locataires d'habitation ou à usage commercial, ou tous autres titulaires de droits doivent être mentionnés. **Joindre une note annexe** en les listant le cas échéant.

Si le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est tenue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants-droits et notamment les **noms, prénoms, adresses de chacun d'eux**.

DECLARATION PROPRIETAIRE

Faisant suite à la notification, le(s) soussigné(s) déclare(nt) (**rayer les mentions inutiles**) :

- Être le(s) propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas être propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)
- Connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)

Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus.

Fait à : Le :

(Signature)

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Nom de jeune fille pour les femmes mariées

(3) dans l'ordre de l'état civil



Direction foncière Est

Dossier suivi par :

Meriem Malti

06 58 15 53 79

meriem.malti@epf-occitanie.fr

Mathilde Martin

06 58 14 43 09

mathilde.martin@epf-occitanie.fr

Nos références :

Alès - « Faubourgs du Soleil et de Rochebelle »

N° 0661GA2021

DFE-MMA-2214

Monsieur François PEREZ

Le Soulier - 198 rue des Acacias

30520 Saint Martin de Valgalgues

À Montpellier, le **08 OCT. 2026**

LRAR n° 2C17949617336

Objet : Notification de l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaires et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil sur la commune d'Alès

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, suivant l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02 du 06 octobre 2026, dont copie ci-jointe, Madame la Préfète du Gard a prescrit l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil de la commune d'Alès.

Conformément à l'article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, je porte à votre connaissance l'ouverture de **l'enquête parcellaire**, visant à déterminer de manière contradictoire les immeubles à acquérir par l'EPF d'Occitanie pour le compte de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, par voie amiable ou par voie d'expropriation, et nécessaires à la réalisation du projet référencé en objet ; ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des ayants-droit réels et autres intéressés.

Cette enquête parcellaire se déroulera, conjointement avec l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pendant 17 jours consécutifs, du **lundi 2 novembre 2026 à 8h00 au jeudi 19 novembre 2026 à 17h00**.

Le dossier sera déposé à la mairie Prim', au 11 rue Michelet à Alès (30100), siège de l'enquête.

Vous pourrez consulter le dossier :

- aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie Prim' au public : les lundi et mercredi de 8h à 17h non stop ; les mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h ;
- sur le site de la mairie : <http://www.ales.fr>

Vous pourrez consigner ou transmettre vos observations durant toute la durée de l'enquête :



- sur le registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet, déposé à la mairie Prim' d'Alès, siège de l'enquête ;
- par écrit au commissaire enquêteur, Monsieur Yves BENDEJAC :
Monsieur le commissaire-enquêteur
Enquête publique NPNRU faubourg du Soleil
Mairie Prim'
11 rue Michelet
30100 Alès
- par voie électronique à l'adresse suivante : dupfaubourg@ext.ville-ales.fr

En outre, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public lors des permanences à la mairie Prim' les :

- lundi 2 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- mardi 10 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- jeudi 19 novembre 2026, de 14h à 17h.

En application de l'article R.131-7 du Code précité, vous devez en qualité de propriétaire concerné par le projet, nous fournir toutes indications utiles relatives à votre identité, ou le cas échéant nous fournir tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pour satisfaire à cette obligation, je vous prie de bien vouloir **remplir le questionnaire ci-joint** (recto et verso) et de **le retourner** dans les meilleurs délais au moyen de l'enveloppe ci-jointe, et au plus tard **avant la fin de l'enquête**, à l'EPF d'Occitanie, Direction foncière Est, ou par mail à : meriem.malti@epf-occitanie.fr

Je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à remplir ledit questionnaire dès que possible, avec soin et exactitude. De la précision des renseignements demandés dépend, en effet, le paiement rapide des indemnités qui vous seront allouées, nonobstant l'aboutissement d'une négociation amiable.

Conformément aux dispositions de l'article R.311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, « *le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.* »

En outre, la présente notification vous est faite en application des articles du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique reproduit ci-dessous :

Article L.311-1 :

« *En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.* »

Article L.311-2:

« *Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.* »

Article L.311-3 :

« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité ».

A défaut d'avoir été signalés à l'expropriant, je vous informe que les ayants droits visés par les dispositions précitées seront privés de tout droit à indemnité.

Si vous n'êtes pas le propriétaire réel (détenteur d'un titre régulièrement publié aux hypothèques), il est indispensable que vous nous en avisiez et que vous nous fassiez connaître tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires réels.

En tant que besoin, nous vous signalons que les règles relatives à la procédure d'expropriation sont reprises dans le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (www.legifrance.gouv.fr).

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice foncière **EST**
de l'EPF d'Occitanie
Lolita MELENDEZ-DIAZ

Pièces jointes :

- Copie de l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02
- Etat parcellaire
- Questionnaire
- Enveloppe-réponse



Direction foncière Est

Dossier suivi par :

Meriem Malti
06 58 15 53 79
meriem.malti@epf-occitanie.fr

Mathilde Martin
06 58 14 43 09
mathilde.martin@epf-occitanie.fr

Nos références :

Alès - « Faubourgs du Soleil et de Rochebelle »
N° 0661GA2021

DFE-MMA-2215

Madame Sandrine DONADELLI
Le Soulier - 198 rue des Acacias
30520 Saint Martin de Valgalgues

À Montpellier, le 08 OCT. 2026

LRAR n° 2C17949617343

Objet : Notification de l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaires et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil sur la commune d'Alès

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, suivant l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02 du 06 octobre 2026, dont copie ci-jointe, Madame la Préfète du Gard a prescrit l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil de la commune d'Alès.

Conformément à l'article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, je porte à votre connaissance l'ouverture de **l'enquête parcellaire**, visant à déterminer de manière contradictoire les immeubles à acquérir par l'EPF d'Occitanie pour le compte de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, par voie amiable ou par voie d'expropriation, et nécessaires à la réalisation du projet référencé en objet ; ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des ayants-droit réels et autres intéressés.

Cette enquête parcellaire se déroulera, conjointement avec l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pendant 17 jours consécutifs, du **lundi 2 novembre 2026 à 8h00 au jeudi 19 novembre 2026 à 17h00**.

Le dossier sera déposé à la mairie Prim', au 11 rue Michelet à Alès (30100), siège de l'enquête.

Vous pourrez consulter le dossier :

- aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie Prim' au public : les lundi et mercredi de 8h à 17h non stop ; les mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h ;
- sur le site de la mairie : <http://www.ales.fr>

Vous pourrez consigner ou transmettre vos observations durant toute la durée de l'enquête :



- sur le registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet, déposé à la mairie Prim' d'Alès, siège de l'enquête ;
- par écrit au commissaire enquêteur, Monsieur Yves BENDEJAC :
Monsieur le commissaire-enquêteur
Enquête publique NPNRU faubourg du Soleil
Mairie Prim'
11 rue Michelet
30100 Alès
- par voie électronique à l'adresse suivante : dupfaubourg@ext.ville-ales.fr

En outre, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public lors des permanences à la mairie Prim' les :

- lundi 2 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- mardi 10 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- jeudi 19 novembre 2026, de 14h à 17h.

En application de l'article R.131-7 du Code précité, vous devez en qualité de propriétaire concerné par le projet, nous fournir toutes indications utiles relatives à votre identité, ou le cas échéant nous fournir tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pour satisfaire à cette obligation, je vous prie de bien vouloir **remplir le questionnaire ci-joint** (recto et verso) et de **le retourner** dans les meilleurs délais au moyen de l'enveloppe ci-jointe, et au plus tard **avant la fin de l'enquête**, à l'EPF d'Occitanie, Direction foncière Est, ou par mail à : meriem.malti@epf-occitanie.fr

Je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à remplir ledit questionnaire dès que possible, avec soin et exactitude. De la précision des renseignements demandés dépend, en effet, le paiement rapide des indemnités qui vous seront allouées, nonobstant l'aboutissement d'une négociation amiable.

Conformément aux dispositions de l'article R.311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, « *le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.* »

En outre, la présente notification vous est faite en application des articles du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique reproduit ci-dessous :

Article L.311-1 :

« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation ».

Article L.311-2:

« Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes ».

Article L.311-3 :

« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité ».

A défaut d'avoir été signalés à l'expropriant, je vous informe que les ayants droits visés par les dispositions précitées seront privés de tout droit à indemnité.

Si vous n'êtes pas le propriétaire réel (détenteur d'un titre régulièrement publié aux hypothèques), il est indispensable que vous nous en avisiez et que vous nous fassiez connaître tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires réels.

En tant que besoin, nous vous signalons que les règles relatives à la procédure d'expropriation sont reprises dans le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (www.legifrance.gouv.fr).

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice foncière EST
de l'EPF d'Occitanie
Lolita MELENDEZ-DIAZ

Pièces jointes :

- Copie de l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02
- Etat parcellaire
- Questionnaire
- Enveloppe-réponse

OCC04 - EPF OCCITANIE - ALES - FAUBOURG DU SOLEIL

ALES

PROPRIETE 00600	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRES - Monsieur PEREZ François, artisan mécanicien né le 02/05/1966 à LES SALLES DU GARDON (30) et Madame DONADELLI Sandrine son épouse, conjoint collaborateur née le 18/08/1968 à ALES (30) mariés le 14/06/1997 à BAGARD (30) mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage demeurant Le Soulier - 198 rue des Acacias - SAINT MARTIN DE VALGALGUES (30520)	

Num. du plan	Référence cadastrale					Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	N°	Surface	
	CN	27	SOL	10 rue de la Cavalerie	355	27	355			
						Total	355			

Origine de propriété
La parcelle ci-dessus désignée dépend de la communauté existante entre Monsieur PEREZ François et Madame DONADELLI Sandrine, son épouse au moyen de l'acquisition qu'ils en ont conjointement et solidairement faite, au cours et pour le compte de ladite communauté des époux APRILLE - JOLIVET, aux termes d'un acte reçu par Maître VIDAL, notaire à LA GRAND'COMBE (Gard), le 19 mars 2003 publié et enregistré au bureau des hypothèques d'ALES le 16 mai 2003 volume 2003 P n° 2348



QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET A RENVoyer

A L'EPF d'OCCITANIE au moyen de l'enveloppe jointe

Ou par mail : meriem.malti@epf-occitanie.fr

DESIGNATION DU BIEN SUR LA COMMUNE D'ALES

REFERENCES CADASTRALES				CONTENANCES PARCELLAIRES		
N° Compte de propriété	Section et N° du Cadastre	Adresses / Lieux-dits	Nature	Surface actuelle (en m²)	Surface à acquérir (en m²)	Restant après l'acquisition (en m²)
600	CN n°27	10 rue de la Cavalerie	Sol	355	355	0

ORIGINES DE PROPRIETE

Numéro de la parcelle	Comment êtes-vous devenus propriétaire (cocher la case correspondante) : ☐ Succession ☐ Acquisition ☐ Testament ☐ Jugement ☐ Donation ☐ Autre Indiquer : date de l'acte, nom du notaire, réf. de la publication N° de Lot - Quotepart s'il s'agit d'un lot de copropriété Joindre la copie du titre de propriété (demander à votre notaire le cas échéant)
CN n°27	

NB : Préciser si le bien désigné est propre : ☐ à l'époux ☐ à l'épouse ☐ en commun
(Cocher la case correspondante)

En cas d'indivision Indiquer : noms et adresses des héritiers (Ajouter une feuille complémentaire si nécessaire)

Déclaration au titre des plus-values immobilières pour la publication de l'ordonnance ou acte amiable Indiquer : adresse précise du service des impôts auquel votre dernière déclaration annuelle de revenus ou de bénéfices est rattachée

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'IDENTITE DU PROPRIETAIRE OU DU TITULAIRE DU DROIT

A - PERSONNE PHYSIQUE (1)

NOM (2) et PRENOMS (3) :

DATE et LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE : Nom rue et n° :

Lieu-dit :

Code Postal : Commune :

PROFESSION :

REPRESENTÉ PAR (si l'intéressé est mineur, interdit, indivisaire) :

SITUATION DE FAMILLE (rayer les mentions inutiles) :

Célibataire – Marié(e) – Veuf(ve) – Divorcé(e) – Remarié(e) – Pacsé(e)

Nom et prénoms du (de la) conjoint(e) :

Date et lieu de mariage :

REGIME MATRIMONIAL :

Date du contrat : Nom du notaire :

B - PERSONNE MORALE (1) (Société - syndicat - association - autre personne morale) :

DENOMINATION :

SIEGE :

FORME JURIDIQUE (pour les Sociétés) :

Date et N° d'immatriculation du Registre du Commerce (sociétés commerciales) :

..... à

Date et lieu de déclaration (pour les Associations) :

Date et lieu de dépôts des statuts (pour les Syndicats) :

Représenté par (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) :

Joindre un extrait K ou KBIS pour les Sociétés

B – LOCATAIRES :

Nom du locataire : Date du bail :

N.B. : Les noms des fermiers, locataires d'habitation ou à usage commercial, ou tous autres titulaires de droits doivent être mentionnés. **Joindre une note annexe** en les listant le cas échéant.

Si le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est tenue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants-droits et notamment les **noms, prénoms, adresses de chacun d'eux**.

DECLARATION PROPRIETAIRE

Faisant suite à la notification, le(s) soussigné(s) déclare(nt) (**rayer les mentions inutiles**) :

- Être le(s) propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas être propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)
- Connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)

Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus.

Fait à : Le :

(Signature)

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Nom de jeune fille pour les femmes mariées

(3) dans l'ordre de l'état civil



QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET A RENVoyer

A L'EPF d'OCCITANIE au moyen de l'enveloppe jointe

Ou par mail : meriem.malti@epf-occitanie.fr

DESIGNATION DU BIEN SUR LA COMMUNE D'ALES

REFERENCES CADASTRALES				CONTENANCES PARCELLAIRES		
N° Compte de propriété	Section et N° du Cadastre	Adresses / Lieux-dits	Nature	Surface actuelle (en m²)	Surface à acquérir (en m²)	Restant après l'acquisition (en m²)
600	CN n°27	10 rue de la Cavalerie	Sol	355	355	0

ORIGINES DE PROPRIETE

Numéro de la parcelle	Comment êtes-vous devenus propriétaire (cocher la case correspondante) : ☐ Succession ☐ Acquisition ☐ Testament ☐ Jugement ☐ Donation ☐ Autre Indiquer : date de l'acte, nom du notaire, réf. de la publication N° de Lot - Quotepart s'il s'agit d'un lot de copropriété Joindre la copie du titre de propriété (demander à votre notaire le cas échéant)
CN n°27	

NB : Préciser si le bien désigné est propre : ☐ à l'époux ☐ à l'épouse ☐ en commun
(Cocher la case correspondante)

En cas d'indivision Indiquer : noms et adresses des héritiers (Ajouter une feuille complémentaire si nécessaire)

Déclaration au titre des plus-values immobilières pour la publication de l'ordonnance ou acte amiable Indiquer : adresse précise du service des impôts auquel votre dernière déclaration annuelle de revenus ou de bénéfices est rattachée

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'IDENTITE DU PROPRIETAIRE OU DU TITULAIRE DU DROIT

A - PERSONNE PHYSIQUE (1)

NOM (2) et PRENOMS (3) :

DATE et LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE : Nom rue et n° :

Lieu-dit :

Code Postal : Commune :

PROFESSION :

REPRESENTÉ PAR (si l'intéressé est mineur, interdit, indivisaire) :

SITUATION DE FAMILLE (rayer les mentions inutiles) :

Célibataire – Marié(e) – Veuf(ve) – Divorcé(e) – Remarié(e) – Pacsé(e)

Nom et prénoms du (de la) conjoint(e) :

Date et lieu de mariage :

REGIME MATRIMONIAL :

Date du contrat : Nom du notaire :

B - PERSONNE MORALE (1) (Société - syndicat - association - autre personne morale) :

DENOMINATION :

SIEGE :

FORME JURIDIQUE (pour les Sociétés) :

Date et N° d'immatriculation du Registre du Commerce (sociétés commerciales) :

..... à

Date et lieu de déclaration (pour les Associations) :

Date et lieu de dépôts des statuts (pour les Syndicats) :

Représenté par (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) :

Joindre un extrait K ou KBIS pour les Sociétés

B – LOCATAIRES :

Nom du locataire : Date du bail :

N.B. : Les noms des fermiers, locataires d'habitation ou à usage commercial, ou tous autres titulaires de droits doivent être mentionnés. **Joindre une note annexe** en les listant le cas échéant.

Si le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est tenue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants-droits et notamment les **noms, prénoms, adresses de chacun d'eux**.

DECLARATION PROPRIETAIRE

Faisant suite à la notification, le(s) soussigné(s) déclare(nt) (**rayer les mentions inutiles**) :

- Être le(s) propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas être propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)
- Connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)

Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus.

Fait à : Le :

(Signature)

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Nom de jeune fille pour les femmes mariées

(3) dans l'ordre de l'état civil



Direction foncière Est

Dossier suivi par :

Meriem Malti

06 58 15 53 79

meriem.malti@epf-occitanie.fr

Mathilde Martin

06 58 14 43 09

mathilde.martin@epf-occitanie.fr

Nos références :

Alès - « Faubourgs du Soleil et de Rochebelle »

N° 0661GA2021

DFE-MMA-2216

Monsieur Guy GLANDIER

90 Impasse N 204 du chemin des
Dupines

30100 Alès

À Montpellier, le 08 OCT. 2026

LRAR n° 2C17949617350

Objet : Notification de l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaires et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil sur la commune d'Alès

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, suivant l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02 du 06 octobre 2026, dont copie ci-jointe, Madame la Préfète du Gard a prescrit l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil de la commune d'Alès.

Conformément à l'article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, je porte à votre connaissance l'ouverture de **l'enquête parcellaire**, visant à déterminer de manière contradictoire les immeubles à acquérir par l'EPF d'Occitanie pour le compte de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, par voie amiable ou par voie d'expropriation, et nécessaires à la réalisation du projet référencé en objet ; ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des ayants-droit réels et autres intéressés.

Cette enquête parcellaire se déroulera, conjointement avec l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pendant 17 jours consécutifs, du **lundi 2 novembre 2026 à 8h00 au jeudi 19 novembre 2026 à 17h00**.

Le dossier sera déposé à la mairie Prim', au 11 rue Michelet à Alès (30100), siège de l'enquête.

Vous pourrez consulter le dossier :

- aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie Prim' au public : les lundi et mercredi de 8h à 17h non stop ; les mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h ;
- sur le site de la mairie : <http://www.ales.fr>

Vous pourrez consigner ou transmettre vos observations durant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet, déposé à la mairie Prim' d'Alès, siège de l'enquête ;
- par écrit au commissaire enquêteur, Monsieur Yves BENDEJAC :
Monsieur le commissaire-enquêteur
Enquête publique NPNRU faubourg du Soleil
Mairie Prim'
11 rue Michelet
30100 Alès
- par voie électronique à l'adresse suivante : dupfaubourg@ext.ville-ales.fr

En outre, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public lors des permanences à la mairie Prim' les :

- lundi 2 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- mardi 10 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- jeudi 19 novembre 2026, de 14h à 17h.

En application de l'article R.131-7 du Code précité, vous devez en qualité de propriétaire concerné par le projet, nous fournir toutes indications utiles relatives à votre identité, ou le cas échéant nous fournir tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pour satisfaire à cette obligation, je vous prie de bien vouloir **remplir le questionnaire ci-joint** (recto et verso) et de **le retourner** dans les meilleurs délais au moyen de l'enveloppe ci-jointe, et au plus tard **avant la fin de l'enquête**, à l'EPF d'Occitanie, Direction foncière Est, ou par mail à : meriem.malti@epf-occitanie.fr

Je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à remplir ledit questionnaire dès que possible, avec soin et exactitude. De la précision des renseignements demandés dépend, en effet, le paiement rapide des indemnités qui vous seront allouées, nonobstant l'aboutissement d'une négociation amiable.

Conformément aux dispositions de l'article R.311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, « *le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.* »

En outre, la présente notification vous est faite en application des articles du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique reproduit ci-dessous :

Article L.311-1 :

« *En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.* »

Article L.311-2:

« *Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.* »

Article L.311-3 :



« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité ».

A défaut d'avoir été signalés à l'expropriant, je vous informe que les ayants droits visés par les dispositions précitées seront privés de tout droit à indemnité.

Si vous n'êtes pas le propriétaire réel (détenteur d'un titre régulièrement publié aux hypothèques), il est indispensable que vous nous en avisiez et que vous nous fassiez connaître tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires réels.

En tant que besoin, nous vous signalons que les règles relatives à la procédure d'expropriation sont reprises dans le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (www.legifrance.gouv.fr).

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice foncière EST
de l'EPF d'Occitanie
Lolita MELENDEZ-DIAZ

Pièces jointes :

- Copie de l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02
- Etat parcellaire
- Questionnaire
- Enveloppe-réponse

OCC04 - EPF OCCITANIE - ALES - FAUBOURG DU SOLEIL

ALES

PROPRIETE 00801	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - Monsieur GLANDIER Guy Michel, retraité né le 30/10/1961 à ALES (30) célibataire majeur demeurant 90 impasse N 204 du chemin des Dupines - ALES (30100)	

Référence cadastrale						Lots de copropriété			
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit	Surface (m²)	N° Plan	Lot privatif (n° du lot)	Quote-part	Désignation	Observations
CN	409	SOL	9 rue du Faubourg du Soleil	130		1	78/1000èmes	au sous-sol, une cave	
						3	25/1000èmes	au sous-sol, une cave	
						4	24/1000èmes	au sous-sol, une cave	
						7	48/1000èmes	au rdc, un local servant d'arrière magasin	
						8	211/1000èmes	au rdc, un local servant de magasin	
						9	401/1000èmes	au premier étage, un appartement	

Origine de propriété
Les biens et droits immobiliers que constituent les lots n° 1, 3, 4, 7, 8 et 9, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartiennent à Monsieur GLANDIER Guy Michel pour lui avoir été attribués aux termes d'un acte reçu par par Maître FOUCHER, notaire à ALES (Gard), le 13 novembre 1999, contenant contenant donation entre vifs à titre de partage anticipé par Madame BOUZIGE Primerose Anise née le 30 janvier 1926 à ALES (Gard), épouse de Monsieur GLANDIER Lucien Ulysse au profit de ses deux enfants et seuls héritiers présomptifs au nombre desquels Monsieur GLANDIER Guy Michel, son fils attributaire des biens en cause. La réserve du droit de retour avec interdiction, aliéner et d'hypothéquer et action revocatoire au profit de Madame BOUZIGE Primerose Anise, se trouve éteinte par suite de son décès survenu le 25 janvier 2016 à SAINT CHRISTOL LEZ ALES (Gard) Une expédition de l'acte de donation partage a été publiée et enregistrée au bureau des hypothèques d'ALES, le 15 mars 2000 volume 2000 P n° 1361



QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET A RENVoyer

A l'EPF d'OCCITANIE au moyen de l'enveloppe jointe

Ou par mail : meriem.malti@epf-occitanie.fr

DESIGNATION DU BIEN SUR LA COMMUNE D'ALES

Référence cadastrales				Lot de copropriété			
N° Compte de propriété	Section et N° du Cadastre	Adresses/Lieux-dits	Surface	Lot	Désignation	Tantièmes	Surface
801	CN n°409	9 rue du Faubourg du Soleil	130	1	Cave	7/1000	
				3	Cave	25/1000	
				4	Cave	24/1000	
				7	Local	48/1000	
				8	Local	211/1000	
				9	Appartement	401/1000	

ORIGINES DE PROPRIETE

Numéro du/des lot(s)	Comment êtes-vous devenus propriétaire (cocher la case correspondante) : ☐ Succession ☐ Acquisition ☐ Testament ☐ Jugement ☐ Donation ☐ Autre Indiquer : date de l'acte, nom du notaire, réf. de la publication N° de Lot - Quotepart s'il s'agit d'un lot de copropriété Joindre la copie du titre de propriété (demander à votre notaire le cas échéant)
1, 3, 4, 7, 8, 9	

NB : Préciser si le bien désigné est propre : ☐ à l'époux ☐ à l'épouse ☐ en commun
(Cocher la case correspondante)

En cas d'indivision

Indiquer : **noms et adresses des héritiers**
(Ajouter une feuille complémentaire si nécessaire)

Déclaration **au titre des plus-values** immobilières
pour la publication de l'ordonnance ou acte amiable
Indiquer : **adresse précise du service des impôts**

auquel votre dernière déclaration annuelle de revenus ou de bénéfices est rattachée

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'IDENTITE DU PROPRIETAIRE OU DU TITULAIRE DU DROIT

A - PERSONNE PHYSIQUE (1)

NOM (2) et **PRENOMS** (3) :

DATE et LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE : Nom rue et n° :

Lieu-dit :

Code Postal : Commune :

PROFESSION :

REPRESENTÉ PAR (si l'intéressé est mineur, interdit, indivisaire) :

SITUATION DE FAMILLE (rayer les mentions inutiles) :

Célibataire – Marié(e) – Veuf(ve) – Divorcé(e) – Remarié(e) – Pacsé(e)

Nom et prénoms du (de la) conjoint(e) :

Date et lieu de mariage :

REGIME MATRIMONIAL :

Date du contrat : Nom du notaire :

B - PERSONNE MORALE (1) (Société - syndicat – association – autre personne morale) :

DENOMINATION :

SIEGE :

FORME JURIDIQUE (pour les Sociétés) :

Date et N° d'immatriculation du Registre du Commerce (sociétés commerciales) :

..... à

Date et lieu de déclaration (pour les Associations) :

Date et lieu de dépôts des statuts (pour les Syndicats) :

Représenté par (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) :

Joindre un extrait K ou KBIS pour les Sociétés

B – LOCATAIRES :

Nom du locataire : Date du bail :

N.B. : Les noms des fermiers, locataires d'habitation ou à usage commercial, ou tous autres titulaires de droits doivent être mentionnés. **Joindre une note annexe** en les listant le cas échéant.

Si le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est tenue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants-droits et notamment les **noms, prénoms, adresses de chacun d'eux**.

DECLARATION PROPRIETAIRE

Faisant suite à la notification, le(s) soussigné(s) déclare(nt) (**rayer les mentions inutiles**) :

- Être le(s) propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas être propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)
- Connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)

Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus.

Fait à : Le :

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Nom de jeune fille pour les femmes mariées

(3) dans l'ordre de l'état civil



Direction foncière Est

Dossier suivi par :

Meriem Malti
06 58 15 53 79
meriem.malti@epf-occitanie.fr

Mathilde Martin
06 58 14 43 09
mathilde.martin@epf-occitanie.fr

Nos références :

Alès - « Faubourgs du Soleil et de Rochebelle »
N° 0661GA2021

DFE-MMA-2217

Alès Agglomération
Bât Atome - 2 rue Michelet
30100 Alès

À Montpellier, le **08 OCT. 2026**

LRAR n° 2C17949617367

Objet : Notification de l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaires et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil sur la commune d'Alès

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, suivant l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02 du 06 octobre 2026, dont copie ci-jointe, Madame la Préfète du Gard a prescrit l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil de la commune d'Alès.

Conformément à l'article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, je porte à votre connaissance l'ouverture de **l'enquête parcellaire**, visant à déterminer de manière contradictoire les immeubles à acquérir par l'EPF d'Occitanie pour le compte de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, par voie amiable ou par voie d'expropriation, et nécessaires à la réalisation du projet référencé en objet ; ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des ayants-droit réels et autres intéressés.

Cette enquête parcellaire se déroulera, conjointement avec l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pendant 17 jours consécutifs, du **lundi 2 novembre 2026 à 8h00 au jeudi 19 novembre 2026 à 17h00**.

Le dossier sera déposé à la mairie Prim', au 11 rue Michelet à Alès (30100), siège de l'enquête.

Vous pourrez consulter le dossier :

- aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie Prim' au public : les lundi et mercredi de 8h à 17h non stop ; les mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h ;
- sur le site de la mairie : <http://www.ales.fr>

Vous pourrez consigner ou transmettre vos observations durant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet, déposé à la mairie Prim' d'Alès, siège de l'enquête ;
- par écrit au commissaire enquêteur, Monsieur Yves BENDEJAC :
Monsieur le commissaire-enquêteur
Enquête publique NPNRU faubourg du Soleil
Mairie Prim'
11 rue Michelet
30100 Alès
- par voie électronique à l'adresse suivante : dupfaubourg@ext.ville-ales.fr

En outre, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public lors des permanences à la mairie Prim' les :

- lundi 2 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- mardi 10 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- jeudi 19 novembre 2026, de 14h à 17h.

En application de l'article R.131-7 du Code précité, vous devez en qualité de propriétaire concerné par le projet, nous fournir toutes indications utiles relatives à votre identité, ou le cas échéant nous fournir tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pour satisfaire à cette obligation, je vous prie de bien vouloir **remplir le questionnaire ci-joint** (recto et verso) et de **le retourner** dans les meilleurs délais au moyen de l'enveloppe ci-jointe, et au plus tard **avant la fin de l'enquête**, à l'EPF d'Occitanie, Direction foncière Est, ou par mail à : meriem.malti@epf-occitanie.fr

Je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à remplir ledit questionnaire dès que possible, avec soin et exactitude. De la précision des renseignements demandés dépend, en effet, le paiement rapide des indemnités qui vous seront allouées, nonobstant l'aboutissement d'une négociation amiable.

Conformément aux dispositions de l'article R.311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, « *le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.* »

En outre, la présente notification vous est faite en application des articles du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique reproduit ci-dessous :

Article L.311-1 :

« *En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.* »

Article L.311-2:

« *Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.* »

Article L.311-3 :

« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité ».

A défaut d'avoir été signalés à l'expropriant, je vous informe que les ayants droits visés par les dispositions précitées seront privés de tout droit à indemnité.

Si vous n'êtes pas le propriétaire réel (détenteur d'un titre régulièrement publié aux hypothèques), il est indispensable que vous nous en avisiez et que vous nous fassiez connaître tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires réels.

En tant que besoin, nous vous signalons que les règles relatives à la procédure d'expropriation sont reprises dans le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (www.legifrance.gouv.fr).

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice foncière EST
de l'EPF d'Occitanie

Lolita MELENDEZ-DIAZ

Pièces jointes :

- Copie de l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02
- Etat parcellaire
- Questionnaire
- Enveloppe-réponse



QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET A RENVoyer

A l'EPF d'OCCITANIE au moyen de l'enveloppe jointe

Ou par mail : meriem.malti@epf-occitanie.fr

DESIGNATION DU BIEN SUR LA COMMUNE D'ALES

Référence cadastrales				Lot de copropriété			
N° Compte de propriété	Section et N° du Cadastre	Adresses/Lieux-dits	Surface	Lot	Désignation	Tantièmes	Surface
802	CN n°409	9 rue du Faubourg du Soleil	130	2 5 6	Cave Local Local	83/1000 42/1000 88/1000	

ORIGINES DE PROPRIETE

Numéro du/des lot(s)	Comment êtes-vous devenus propriétaire (cocher la case correspondante) : ☐ Succession ☐ Acquisition ☐ Testament ☐ Jugement ☐ Donation ☐ Autre Indiquer : date de l'acte, nom du notaire, réf. de la publication N° de Lot - Quotepart s'il s'agit d'un lot de copropriété Joindre la copie du titre de propriété (demander à votre notaire le cas échéant)
2, 5, 6	

NB : Préciser si le bien désigné est propre : ☐ à l'époux ☐ à l'épouse ☐ en commun
(Cocher la case correspondante)

En cas d'indivision Indiquer : noms et adresses des héritiers (Ajouter une feuille complémentaire si nécessaire)

Déclaration au titre des plus-values immobilières pour la publication de l'ordonnance ou acte amiable Indiquer : adresse précise du service des impôts auquel votre dernière déclaration annuelle de revenus ou de bénéfices est rattachée

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'IDENTITE DU PROPRIETAIRE OU DU TITULAIRE DU DROIT

A - PERSONNE PHYSIQUE (1)

NOM (2) et **PRENOMS** (3) :

DATE et LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE : Nom rue et n° :

Lieu-dit :

Code Postal : Commune :

PROFESSION :

REPRESENTÉ PAR (si l'intéressé est mineur, interdit, indivisaire) :

SITUATION DE FAMILLE (rayer les mentions inutiles) :

Célibataire – Marié(e) – Veuf(ve) – Divorcé(e) – Remarié(e) – Pacsé(e)

Nom et prénoms du (de la) conjoint(e) :

Date et lieu de mariage :

REGIME MATRIMONIAL :

Date du contrat : Nom du notaire :

B - PERSONNE MORALE (1) (Société - syndicat - association - autre personne morale) :

DENOMINATION :

SIEGE :

FORME JURIDIQUE (pour les Sociétés) :

Date et N° d'immatriculation du Registre du Commerce (sociétés commerciales) :

..... à

Date et lieu de déclaration (pour les Associations) :

Date et lieu de dépôts des statuts (pour les Syndicats) :

Représenté par (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) :

Joindre un extrait K ou KBIS pour les Sociétés

B – LOCATAIRES :

Nom du locataire : Date du bail :

N.B. : Les noms des fermiers, locataires d'habitation ou à usage commercial, ou tous autres titulaires de droits doivent être mentionnés. **Joindre une note annexe** en les listant le cas échéant.

Si le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est tenue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants-droits et notamment les **noms, prénoms, adresses de chacun d'eux**.

DECLARATION PROPRIETAIRE

Faisant suite à la notification, le(s) soussigné(s) déclare(nt) (**rayer les mentions inutiles**) :

- Être le(s) propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas être propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)
- Connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)

Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus.

Fait à : Le :

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Nom de jeune fille pour les femmes mariées

(3) dans l'ordre de l'état civil



Direction foncière Est

Dossier suivi par :

Meriem Malti
06 58 15 53 79
meriem.malti@epf-occitanie.fr

Mathilde Martin
06 58 14 43 09
mathilde.martin@epf-occitanie.fr

Nos références :

Alès - « Faubourgs du Soleil et de Rochebelle »
N° 0661GA2021

DFE-MMA-2218

Monsieur Guy GLANDIER
90 Impasse N 204 du chemin des
Dupines
30100 Alès

À Montpellier, le 08 OCT. 2026

LRAR n° 2C17949617374

Objet : Notification de l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaires et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil sur la commune d'Alès

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, suivant l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02 du 06 octobre 2026, dont copie ci-jointe, Madame la Préfète du Gard a prescrit l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil de la commune d'Alès.

Conformément à l'article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, je porte à votre connaissance l'ouverture de **l'enquête parcellaire**, visant à déterminer de manière contradictoire les immeubles à acquérir par l'EPF d'Occitanie pour le compte de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, par voie amiable ou par voie d'expropriation, et nécessaires à la réalisation du projet référencé en objet ; ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des ayants-droit réels et autres intéressés.

Cette enquête parcellaire se déroulera, conjointement avec l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pendant 17 jours consécutifs, du **lundi 2 novembre 2026 à 8h00 au jeudi 19 novembre 2026 à 17h00**.

Le dossier sera déposé à la mairie Prim', au 11 rue Michelet à Alès (30100), siège de l'enquête.

Vous pourrez consulter le dossier :

- aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie Prim' au public : les lundi et mercredi de 8h à 17h non stop ; les mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h ;
- sur le site de la mairie : <http://www.ales.fr>

Vous pourrez consigner ou transmettre vos observations durant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet, déposé à la mairie Prim' d'Alès, siège de l'enquête ;
- par écrit au commissaire enquêteur, Monsieur Yves BENDEJAC :
Monsieur le commissaire-enquêteur
Enquête publique NPNRU faubourg du Soleil
Mairie Prim'
11 rue Michelet
30100 Alès
- par voie électronique à l'adresse suivante : dupfaubourg@ext.ville-ales.fr

En outre, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public lors des permanences à la mairie Prim' les :

- lundi 2 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- mardi 10 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- jeudi 19 novembre 2026, de 14h à 17h.

En application de l'article R.131-7 du Code précité, vous devez en qualité de propriétaire concerné par le projet, nous fournir toutes indications utiles relatives à votre identité, ou le cas échéant nous fournir tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pour satisfaire à cette obligation, je vous prie de bien vouloir **remplir le questionnaire ci-joint** (recto et verso) et de **le retourner** dans les meilleurs délais au moyen de l'enveloppe ci-jointe, et au plus tard **avant la fin de l'enquête**, à l'EPF d'Occitanie, Direction foncière Est, ou par mail à : meriem.malti@epf-occitanie.fr

Je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à remplir ledit questionnaire dès que possible, avec soin et exactitude. De la précision des renseignements demandés dépend, en effet, le paiement rapide des indemnités qui vous seront allouées, nonobstant l'aboutissement d'une négociation amiable.

Conformément aux dispositions de l'article R.311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, « *le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.* »

En outre, la présente notification vous est faite en application des articles du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique reproduit ci-dessous :

Article L.311-1 :

« *En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.* »

Article L.311-2:

« *Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.* »

Article L.311-3 :

« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité ».

A défaut d'avoir été signalés à l'expropriant, je vous informe que les ayants droits visés par les dispositions précitées seront privés de tout droit à indemnité.

Si vous n'êtes pas le propriétaire réel (détenteur d'un titre régulièrement publié aux hypothèques), il est indispensable que vous nous en avisiez et que vous nous fassiez connaître tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires réels.

En tant que besoin, nous vous signalons que les règles relatives à la procédure d'expropriation sont reprises dans le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (www.legifrance.gouv.fr).

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice foncière EST
de l'EPF d'Occitanie

Lolita MELENDEZ-DIAZ

Pièces jointes :

- Copie de l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02
- Etat parcellaire
- Questionnaire
- Enveloppe-réponse

OCC04 - EPF OCCITANIE - ALES - FAUBOURG DU SOLEIL

ALES

PROPRIETE 00900	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - Monsieur GLANDIER Guy Michel, retraité né le 30/10/1961 à ALES (30) célibataire majeur demeurant 90 impasse N 204 du chemin des Dupines - ALES (30100)	

Num. du plan	Référence cadastrale					Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	N°	Surface	
	CN	546	SOL	7 rue du Faubourg du Soleil	165	546	165			
						Total	165			

Origine de propriété
La parcelle désigné ci-dessus appartient à Monsieur GLANDIER Guy Michel pour lui avoir été attribuée aux termes d'un acte reçu par Maître FOUCHER, notaire à ALES (Gard), le 13 novembre 1999, contenant donation entre vifs à titre de partage anticipé par Madame BOUZIGE Primerose Anise née le 30 janvier 1926 à ALES (Gard), épouse de Monsieur GLANDIER Lucien Ulysse au profit de ses deux enfants et seuls héritiers présomptifs au nombre desquels Monsieur GLANDIER Guy Michel, son fils attributaire des biens en cause. La réserve du droit de retour avec interdiction, aliéner et d'hypothéquer et action révocatoire au profit de Madame BOUZIGE Primerose Anise, se trouve éteinte par suite de son décès survenu le 25 janvier 2016 à SAINT CHRISTOL LEZ ALES (Gard) Une expédition de l'acte de donation partage a été publiée et enregistrée au bureau des hypothèques d'ALES, le 15 mars 2000 volume 2000 P n° 1361



QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET A RENVoyer

A L'EPF d'OCCITANIE au moyen de l'enveloppe jointe

Ou par mail : meriem.malti@epf-occitanie.fr

DESIGNATION DU BIEN SUR LA COMMUNE D'ALES

REFERENCES CADASTRALES				CONTENANCES PARCELLAIRES		
N° Compte de propriété	Section et N° du Cadastre	Adresses / Lieux-dits	Nature	Surface actuelle (en m²)	Surface à acquérir (en m²)	Restant après l'acquisition (en m²)
900	CN n°546	7 rue du Faubourg du Soleil	Sol	165	165	0

ORIGINES DE PROPRIETE

Numéro de la parcelle	Comment êtes-vous devenus propriétaire (cocher la case correspondante) : ☐ Succession ☐ Acquisition ☐ Testament ☐ Jugement ☐ Donation ☐ Autre Indiquer : date de l'acte, nom du notaire, réf. de la publication N° de Lot - Quotepart s'il s'agit d'un lot de copropriété Joindre la copie du titre de propriété (demander à votre notaire le cas échéant)
CN n°546	

NB : Préciser si le bien désigné est propre : ☐ à l'époux ☐ à l'épouse ☐ en commun
(Cocher la case correspondante)

En cas d'indivision Indiquer : noms et adresses des héritiers (Ajouter une feuille complémentaire si nécessaire)

Déclaration au titre des plus-values immobilières pour la publication de l'ordonnance ou acte amiable Indiquer : adresse précise du service des impôts auquel votre dernière déclaration annuelle de revenus ou de bénéfices est rattachée

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'IDENTITE DU PROPRIETAIRE OU DU TITULAIRE DU DROIT

A - PERSONNE PHYSIQUE (1)

NOM (2) et PRENOMS (3) :

DATE et LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE : Nom rue et n° :

Lieu-dit :

Code Postal : Commune :

PROFESSION :

REPRESENTÉ PAR (si l'intéressé est mineur, interdit, indivisaire) :

SITUATION DE FAMILLE (rayer les mentions inutiles) :

Célibataire – Marié(e) – Veuf(ve) – Divorcé(e) – Remarié(e) – Pacsé(e)

Nom et prénoms du (de la) conjoint(e) :

Date et lieu de mariage :

REGIME MATRIMONIAL :

Date du contrat : Nom du notaire :

B - PERSONNE MORALE (1) (Société - syndicat - association - autre personne morale) :

DENOMINATION :

SIEGE :

FORME JURIDIQUE (pour les Sociétés) :

Date et N° d'immatriculation du Registre du Commerce (sociétés commerciales) :

..... à

Date et lieu de déclaration (pour les Associations) :

Date et lieu de dépôts des statuts (pour les Syndicats) :

Représenté par (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) :

Joindre un extrait K ou KBIS pour les Sociétés

B – LOCATAIRES :

Nom du locataire : Date du bail :

N.B. : Les noms des fermiers, locataires d'habitation ou à usage commercial, ou tous autres titulaires de droits doivent être mentionnés. **Joindre une note annexe** en les listant le cas échéant.

Si le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est tenue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants-droits et notamment les **noms, prénoms, adresses de chacun d'eux**.

DECLARATION PROPRIETAIRE

Faisant suite à la notification, le(s) soussigné(s) déclare(nt) (**rayer les mentions inutiles**) :

- Être le(s) propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas être propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)
- Connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)

Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus.

Fait à : Le :

(Signature)

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Nom de jeune fille pour les femmes mariées

(3) dans l'ordre de l'état civil



Direction foncière Est

Dossier suivi par :

Meriem Malti
06 58 15 53 79
meriem.malti@epf-occitanie.fr

Mathilde Martin
06 58 14 43 09
mathilde.martin@epf-occitanie.fr

Nos références :

Alès - « Faubourgs du Soleil et de Rochebelle »
N° 0661GA2021

DFE-MMA-2219

Madame Nathalie NADAL
40 chemin de Luffrand
7200 Lachapelle sous Aubenas

À Montpellier, le 08 OCT. 2026

LRAR n° 2C17949617381

Objet : Notification de l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaires et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil sur la commune d'Alès

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, suivant l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02 du 06 octobre 2026, dont copie ci-jointe, Madame la Préfète du Gard a prescrit l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil de la commune d'Alès.

Conformément à l'article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, je porte à votre connaissance l'ouverture de **l'enquête parcellaire**, visant à déterminer de manière contradictoire les immeubles à acquérir par l'EPF d'Occitanie pour le compte de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, par voie amiable ou par voie d'expropriation, et nécessaires à la réalisation du projet référencé en objet ; ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des ayants-droit réels et autres intéressés.

Cette enquête parcellaire se déroulera, conjointement avec l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pendant 17 jours consécutifs, du **lundi 2 novembre 2026 à 8h00 au jeudi 19 novembre 2026 à 17h00**.

Le dossier sera déposé à la mairie Prim', au 11 rue Michelet à Alès (30100), siège de l'enquête.

Vous pourrez consulter le dossier :

- aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie Prim' au public : les lundi et mercredi de 8h à 17h non stop ; les mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h ;
- sur le site de la mairie : <http://www.ales.fr>

Vous pourrez consigner ou transmettre vos observations durant toute la durée de l'enquête :



- sur le registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet, déposé à la mairie Prim' d'Alès, siège de l'enquête ;
- par écrit au commissaire enquêteur, Monsieur Yves BENDEJAC :
Monsieur le commissaire-enquêteur
Enquête publique NPNRU faubourg du Soleil
Mairie Prim'
11 rue Michelet
30100 Alès
- par voie électronique à l'adresse suivante : dupfaubourg@ext.ville-ales.fr

En outre, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public lors des permanences à la mairie Prim' les :

- lundi 2 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- mardi 10 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- jeudi 19 novembre 2026, de 14h à 17h.

En application de l'article R.131-7 du Code précité, vous devez en qualité de propriétaire concerné par le projet, nous fournir toutes indications utiles relatives à votre identité, ou le cas échéant nous fournir tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pour satisfaire à cette obligation, je vous prie de bien vouloir **remplir le questionnaire ci-joint** (recto et verso) et de **le retourner** dans les meilleurs délais au moyen de l'enveloppe ci-jointe, et au plus tard **avant la fin de l'enquête**, à l'EPF d'Occitanie, Direction foncière Est, ou par mail à : meriem.malti@epf-occitanie.fr

Je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à remplir ledit questionnaire dès que possible, avec soin et exactitude. De la précision des renseignements demandés dépend, en effet, le paiement rapide des indemnités qui vous seront allouées, nonobstant l'aboutissement d'une négociation amiable.

Conformément aux dispositions de l'article R.311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, « *le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.* »

En outre, la présente notification vous est faite en application des articles du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique reproduit ci-dessous :

Article L.311-1 :

« *En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.* »

Article L.311-2:

« *Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.* »

Article L.311-3 :

« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité ».

A défaut d'avoir été signalés à l'expropriant, je vous informe que les ayants droits visés par les dispositions précitées seront privés de tout droit à indemnité.

Si vous n'êtes pas le propriétaire réel (détenteur d'un titre régulièrement publié aux hypothèques), il est indispensable que vous nous en avisiez et que vous nous fassiez connaître tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires réels.

En tant que besoin, nous vous signalons que les règles relatives à la procédure d'expropriation sont reprises dans le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (www.legifrance.gouv.fr).

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice foncière EST
de l'EPF d'Occitanie

Lolita MELENDEZ-DIAZ

Pièces jointes :

- Copie de l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02
- Etat parcellaire
- Questionnaire
- Enveloppe-réponse



Direction foncière Est

Dossier suivi par :

Meriem Malti
06 58 15 53 79
meriem.malti@epf-occitanie.fr

Mathilde Martin
06 58 14 43 09
mathilde.martin@epf-occitanie.fr

Nos références :

Alès - « Faubourgs du Soleil et de Rochebelle »
N° 0661GA2021

DFE-MMA-2220

Monsieur René NADAL
32 rue Fernand Pelloutier
30100 Alès

À Montpellier, le 08 OCT. 2026

LRAR n° 2C17949617398

Objet : Notification de l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaires et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil sur la commune d'Alès

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, suivant l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02 du 06 octobre 2026, dont copie ci-jointe, Madame la Préfète du Gard a prescrit l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil de la commune d'Alès.

Conformément à l'article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, je porte à votre connaissance l'ouverture de **l'enquête parcellaire**, visant à déterminer de manière contradictoire les immeubles à acquérir par l'EPF d'Occitanie pour le compte de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, par voie amiable ou par voie d'expropriation, et nécessaires à la réalisation du projet référencé en objet ; ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des ayants-droit réels et autres intéressés.

Cette enquête parcellaire se déroulera, conjointement avec l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pendant 17 jours consécutifs, du **lundi 2 novembre 2026 à 8h00 au jeudi 19 novembre 2026 à 17h00**.

Le dossier sera déposé à la mairie Prim', au 11 rue Michelet à Alès (30100), siège de l'enquête.

Vous pourrez consulter le dossier :

- aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie Prim' au public : les lundi et mercredi de 8h à 17h non stop ; les mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h ;
- sur le site de la mairie : <http://www.ales.fr>

Vous pourrez consigner ou transmettre vos observations durant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet, déposé à la mairie Prim' d'Alès, siège de l'enquête ;
- par écrit au commissaire enquêteur, Monsieur Yves BENDEJAC :
Monsieur le commissaire-enquêteur
Enquête publique NPNRU faubourg du Soleil
Mairie Prim'
11 rue Michelet
30100 Alès
- par voie électronique à l'adresse suivante : dupfaubourg@ext.ville-ales.fr

En outre, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public lors des permanences à la mairie Prim' les :

- lundi 2 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- mardi 10 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- jeudi 19 novembre 2026, de 14h à 17h.

En application de l'article R.131-7 du Code précité, vous devez en qualité de propriétaire concerné par le projet, nous fournir toutes indications utiles relatives à votre identité, ou le cas échéant nous fournir tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pour satisfaire à cette obligation, je vous prie de bien vouloir **remplir le questionnaire ci-joint** (recto et verso) et de **le retourner** dans les meilleurs délais au moyen de l'enveloppe ci-jointe, et au plus tard **avant la fin de l'enquête**, à l'EPF d'Occitanie, Direction foncière Est, ou par mail à : meriem.malti@epf-occitanie.fr

Je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à remplir ledit questionnaire dès que possible, avec soin et exactitude. De la précision des renseignements demandés dépend, en effet, le paiement rapide des indemnités qui vous seront allouées, nonobstant l'aboutissement d'une négociation amiable.

Conformément aux dispositions de l'article R.311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, « *le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.* »

En outre, la présente notification vous est faite en application des articles du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique reproduit ci-dessous :

Article L.311-1 :

« *En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.* »

Article L.311-2 :

« *Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.* »

Article L.311-3 :

« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité ».

A défaut d'avoir été signalés à l'expropriant, je vous informe que les ayants droits visés par les dispositions précitées seront privés de tout droit à indemnité.

Si vous n'êtes pas le propriétaire réel (détenteur d'un titre régulièrement publié aux hypothèques), il est indispensable que vous nous en avisiez et que vous nous fassiez connaître tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires réels.

En tant que besoin, nous vous signalons que les règles relatives à la procédure d'expropriation sont reprises dans le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (www.legifrance.gouv.fr).

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



La Directrice foncière EST
de l'EPF d'Occitanie

Lolita MELENDEZ-DIAZ

Pièces jointes :

- Copie de l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02
- Etat parcellaire
- Questionnaire
- Enveloppe-réponse



Direction foncière Est

Dossier suivi par :

Meriem Malti
06 58 15 53 79
meriem.malti@epf-occitanie.fr

Mathilde Martin
06 58 14 43 09
mathilde.martin@epf-occitanie.fr

Nos références :

Alès - « Faubourgs du Soleil et de Rochebelle »
N° 0661GA2021

DFE-MMA-2221

Madame Anne-Marie CHAMBON
32 rue Fernand Pelloutier
30100 Alès

À Montpellier, le 08 OCT. 2026

LRAR n° 2C17949617404

Objet : Notification de l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaires et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil sur la commune d'Alès

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, suivant l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02 du 06 octobre 2026, dont copie ci-jointe, Madame la Préfète du Gard a prescrit l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil de la commune d'Alès.

Conformément à l'article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, je porte à votre connaissance l'ouverture de **l'enquête parcellaire**, visant à déterminer de manière contradictoire les immeubles à acquérir par l'EPF d'Occitanie pour le compte de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, par voie amiable ou par voie d'expropriation, et nécessaires à la réalisation du projet référencé en objet ; ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des ayants-droit réels et autres intéressés.

Cette enquête parcellaire se déroulera, conjointement avec l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pendant 17 jours consécutifs, du **lundi 2 novembre 2026 à 8h00 au jeudi 19 novembre 2026 à 17h00**.

Le dossier sera déposé à la mairie Prim', au 11 rue Michelet à Alès (30100), siège de l'enquête.

Vous pourrez consulter le dossier :

- aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie Prim' au public : les lundi et mercredi de 8h à 17h non stop ; les mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h ;
- sur le site de la mairie : <http://www.ales.fr>

Vous pourrez consigner ou transmettre vos observations durant toute la durée de l'enquête :



- sur le registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet, déposé à la mairie Prim' d'Alès, siège de l'enquête ;
- par écrit au commissaire enquêteur, Monsieur Yves BENDEJAC :
Monsieur le commissaire-enquêteur
Enquête publique NPNRU faubourg du Soleil
Mairie Prim'
11 rue Michelet
30100 Alès
- par voie électronique à l'adresse suivante : dupfaubourg@ext.ville-ales.fr

En outre, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public lors des permanences à la mairie Prim' les :

- lundi 2 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- mardi 10 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- jeudi 19 novembre 2026, de 14h à 17h.

En application de l'article R.131-7 du Code précité, vous devez en qualité de propriétaire concerné par le projet, nous fournir toutes indications utiles relatives à votre identité, ou le cas échéant nous fournir tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pour satisfaire à cette obligation, je vous prie de bien vouloir **remplir le questionnaire ci-joint** (recto et verso) et de **le retourner** dans les meilleurs délais au moyen de l'enveloppe ci-jointe, et au plus tard **avant la fin de l'enquête**, à l'EPF d'Occitanie, Direction foncière Est, ou par mail à : meriem.malti@epf-occitanie.fr

Je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à remplir ledit questionnaire dès que possible, avec soin et exactitude. De la précision des renseignements demandés dépend, en effet, le paiement rapide des indemnités qui vous seront allouées, nonobstant l'aboutissement d'une négociation amiable.

Conformément aux dispositions de l'article R.311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, « *le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.* »

En outre, la présente notification vous est faite en application des articles du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique reproduit ci-dessous :

Article L.311-1 :

« *En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.* »

Article L.311-2:

« *Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.* »

Article L.311-3 :

« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité ».

A défaut d'avoir été signalés à l'expropriant, je vous informe que les ayants droits visés par les dispositions précitées seront privés de tout droit à indemnité.

Si vous n'êtes pas le propriétaire réel (détenteur d'un titre régulièrement publié aux hypothèques), il est indispensable que vous nous en avisiez et que vous nous fassiez connaître tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires réels.

En tant que besoin, nous vous signalons que les règles relatives à la procédure d'expropriation sont reprises dans le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (www.legifrance.gouv.fr).

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice foncière EST
de l'EPF d'Occitanie

Lolita MELENDEZ-DIAZ

Pièces jointes :

- Copie de l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02
- Etat parcellaire
- Questionnaire
- Enveloppe-réponse

OCC04 - EPF OCCITANIE - ALES - FAUBOURG DU SOLEIL

ALES

PROPRIETE 01000	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
<p>NUE-PROPRIETAIRE - Madame NADAL Nathalie Marie Brigitte, puéricultrice née le 26/06/1968 à ALES (30) épouse de Monsieur REYNOUARD Didier Roger Louis mariée le 02/05/1992 à ALES (30) mariée sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage demeurant 40 chemin de Luffrand - LACHAPELLE SOUS AUBENAS (07200)</p> <p>USUFRUITIER - Monsieur NADAL René Georges, retraité né le 26/11/1939 à ALES (30) et Madame CHAMBON Anne-Marie Françoise son épouse, retraitée née le 27/02/1939 à ALES (30) mariés le 06/04/1963 à ALES (30) mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage demeurant 32 rue Fernand PELLOUTIER - ALES (30100)</p>	

Num. du plan	Référence cadastrale					Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	N°	Surface	
	CN	552	SOL	32 rue Fernand Pelloutier	182	552	182			
						Total	182			

Origine de propriété
<p>La parcelle ci-dessus désignée appartient à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Madame NADAL Nathalie Marie Brigitte, épouse de Monsieur REYNOUARD Didier Roger Louis <p>Sous l'usufruit de Madame CHAMBON Anne-Marie Françoise, épouse de Monsieur NADAL René Georges</p>

OCC04 - EPF OCCITANIE - ALES - FAUBOURG DU SOLEIL

Origine de propriété
<p>Pour lui avoir été attribuée aux termes d'un acte reçu par Maître SAINT MARTIN, notaire associé à ALES (Gard), le 28 décembre 1998, contenant donation entre vifs à titre de partage anticipé, conformément aux dispositions des articles 1075 et suivants du Code Civil, par Madame CHAMBON Anne-Marie Françoise née le 27 février 1939 à ALES (Gard), épouse de Monsieur NADAL René Georges au profit de ses deux enfants seuls présomptifs héritiers, de la nue-propriété de divers biens dont l'immeuble en cause, pour y réunir l'usufruit au décès du survivant d'un des époux NADAL- CHAMBON</p> <p>Cette donation-partage a eu lieu outre la réserve d'usufruit réversible avec réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer, action révocatoire au profit de la donatrice</p> <p>Une expédition dudit acte de donation-partage a été publiée et enregistrée au bureau des hypothèques d'ALES, le 2 mars 1999, volume 1999 P n° 968.</p> <p>Du chef de Madame CHAMBON Anne-Marie :</p> <p>Au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Madame CHAMBON Monique épouse CHABALIER Claude aux termes d'un acte reçu par Maître SAINT-MARTIN, notaire associé à ALES (Gard) le 3 novembre 1988, publié et enregistré au bureau des hypothèques d'ALES le 16 décembre 1988, volume 4700 n° 16</p>



QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET A RENVoyer

A L'EPF d'OCCITANIE au moyen de l'enveloppe jointe

Ou par mail : meriem.malti@epf-occitanie.fr

DESIGNATION DU BIEN SUR LA COMMUNE D'ALES

REFERENCES CADASTRALES				CONTENANCES PARCELLAIRES		
N° Compte de propriété	Section et N° du Cadastre	Adresses / Lieux-dits	Nature	Surface actuelle (en m²)	Surface à acquérir (en m²)	Restant après l'acquisition (en m²)
1000	CN n°552	32 rue Fernand Pelloutier	Sol	182	182	0

ORIGINES DE PROPRIETE

Numéro de la parcelle	Comment êtes-vous devenus propriétaire (cocher la case correspondante) : ☐ Succession ☐ Acquisition ☐ Testament ☐ Jugement ☐ Donation ☐ Autre Indiquer : date de l'acte, nom du notaire, réf. de la publication N° de Lot - Quotepart s'il s'agit d'un lot de copropriété Joindre la copie du titre de propriété (demander à votre notaire le cas échéant)
CN n°552	

NB : Préciser si le bien désigné est propre : ☐ à l'époux ☐ à l'épouse ☐ en commun
(Cocher la case correspondante)

En cas d'indivision Indiquer : noms et adresses des héritiers (Ajouter une feuille complémentaire si nécessaire)

Déclaration au titre des plus-values immobilières pour la publication de l'ordonnance ou acte amiable Indiquer : adresse précise du service des impôts auquel votre dernière déclaration annuelle de revenus ou de bénéfices est rattachée

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'IDENTITE DU PROPRIETAIRE OU DU TITULAIRE DU DROIT

A - PERSONNE PHYSIQUE (1)

NOM (2) et PRENOMS (3) :

DATE et LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE : Nom rue et n° :

Lieu-dit :

Code Postal : Commune :

PROFESSION :

REPRESENTÉ PAR (si l'intéressé est mineur, interdit, indivisaire) :

SITUATION DE FAMILLE (rayer les mentions inutiles) :

Célibataire – Marié(e) – Veuf(ve) – Divorcé(e) – Remarié(e) – Pacsé(e)

Nom et prénoms du (de la) conjoint(e) :

Date et lieu de mariage :

REGIME MATRIMONIAL :

Date du contrat : Nom du notaire :

B - PERSONNE MORALE (1) (Société - syndicat - association - autre personne morale) :

DENOMINATION :

SIEGE :

FORME JURIDIQUE (pour les Sociétés) :

Date et N° d'immatriculation du Registre du Commerce (sociétés commerciales) :

..... à

Date et lieu de déclaration (pour les Associations) :

Date et lieu de dépôts des statuts (pour les Syndicats) :

Représenté par (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) :

Joindre un extrait K ou KBIS pour les Sociétés

B – LOCATAIRES :

Nom du locataire : Date du bail :

N.B. : Les noms des fermiers, locataires d'habitation ou à usage commercial, ou tous autres titulaires de droits doivent être mentionnés. **Joindre une note annexe** en les listant le cas échéant.

Si le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est tenue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants-droits et notamment les **noms, prénoms, adresses de chacun d'eux**.

DECLARATION PROPRIETAIRE

Faisant suite à la notification, le(s) soussigné(s) déclare(nt) (**rayer les mentions inutiles**) :

- Être le(s) propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas être propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)
- Connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)

Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus.

Fait à : Le :

(Signature)

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Nom de jeune fille pour les femmes mariées

(3) dans l'ordre de l'état civil



QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET A RENVOYER

A L'EPF d'OCCITANIE au moyen de l'enveloppe jointe

Ou par mail : meriem.malti@epf-occitanie.fr

DESIGNATION DU BIEN SUR LA COMMUNE D'ALES

REFERENCES CADASTRALES				CONTENANCES PARCELLAIRES		
N° Compte de propriété	Section et N° du Cadastre	Adresses / Lieux-dits	Nature	Surface actuelle (en m²)	Surface à acquérir (en m²)	Restant après l'acquisition (en m²)
1000	CN n°552	32 rue Fernand Pelloutier	Sol	182	182	0

ORIGINES DE PROPRIETE

Numéro de la parcelle	Comment êtes-vous devenus propriétaire (cocher la case correspondante) : ☐ Succession ☐ Acquisition ☐ Testament ☐ Jugement ☐ Donation ☐ Autre Indiquer : date de l'acte, nom du notaire, réf. de la publication N° de Lot - Quotepart s'il s'agit d'un lot de copropriété Joindre la copie du titre de propriété (demander à votre notaire le cas échéant)
CN n°552	

NB : Préciser si le bien désigné est propre : ☐ à l'époux ☐ à l'épouse ☐ en commun
(Cocher la case correspondante)

En cas d'indivision Indiquer : noms et adresses des héritiers (Ajouter une feuille complémentaire si nécessaire)

Déclaration au titre des plus-values immobilières pour la publication de l'ordonnance ou acte amiable Indiquer : adresse précise du service des impôts auquel votre dernière déclaration annuelle de revenus ou de bénéfices est rattachée

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'IDENTITE DU PROPRIETAIRE OU DU TITULAIRE DU DROIT

A - PERSONNE PHYSIQUE (1)

NOM (2) et PRENOMS (3) :

DATE et LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE : Nom rue et n° :

Lieu-dit :

Code Postal : Commune :

PROFESSION :

REPRESENTÉ PAR (si l'intéressé est mineur, interdit, indivisaire) :

SITUATION DE FAMILLE (rayer les mentions inutiles) :

Célibataire – Marié(e) – Veuf(ve) – Divorcé(e) – Remarié(e) – Pacsé(e)

Nom et prénoms du (de la) conjoint(e) :

Date et lieu de mariage :

REGIME MATRIMONIAL :

Date du contrat : Nom du notaire :

B - PERSONNE MORALE (1) (Société - syndicat - association - autre personne morale) :

DENOMINATION :

SIEGE :

FORME JURIDIQUE (pour les Sociétés) :

Date et N° d'immatriculation du Registre du Commerce (sociétés commerciales) :

..... à

Date et lieu de déclaration (pour les Associations) :

.....

Date et lieu de dépôts des statuts (pour les Syndicats) :

.....

Représenté par (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) :

.....

Joindre un extrait K ou KBIS pour les Sociétés

B – LOCATAIRES :

Nom du locataire : Date du bail :

.....

N.B. : Les noms des fermiers, locataires d'habitation ou à usage commercial, ou tous autres titulaires de droits doivent être mentionnés. **Joindre une note annexe** en les listant le cas échéant.

Si le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est tenue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants-droits et notamment les **noms, prénoms, adresses de chacun d'eux**.

DECLARATION PROPRIETAIRE

Faisant suite à la notification, le(s) soussigné(s) déclare(nt) (**rayer les mentions inutiles**) :

- Être le(s) propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas être propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)
- Connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)

Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus.

Fait à : Le :

(Signature)

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Nom de jeune fille pour les femmes mariées

(3) dans l'ordre de l'état civil



QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET A RENVoyer

A L'EPF d'OCCITANIE au moyen de l'enveloppe jointe

Ou par mail : meriem.malti@epf-occitanie.fr

DESIGNATION DU BIEN SUR LA COMMUNE D'ALES

REFERENCES CADASTRALES				CONTENANCES PARCELLAIRES		
N° Compte de propriété	Section et N° du Cadastre	Adresses / Lieux-dits	Nature	Surface actuelle (en m²)	Surface à acquérir (en m²)	Restant après l'acquisition (en m²)
1000	CN n°552	32 rue Fernand Pelloutier	Sol	182	182	0

ORIGINES DE PROPRIETE

Numéro de la parcelle	Comment êtes-vous devenus propriétaire (cocher la case correspondante) : ☐ Succession ☐ Acquisition ☐ Testament ☐ Jugement ☐ Donation ☐ Autre Indiquer : date de l'acte, nom du notaire, réf. de la publication N° de Lot - Quotepart s'il s'agit d'un lot de copropriété Joindre la copie du titre de propriété (demander à votre notaire le cas échéant)
CN n°552	

NB : Préciser si le bien désigné est propre : ☐ à l'époux ☐ à l'épouse ☐ en commun
(Cocher la case correspondante)

En cas d'indivision Indiquer : noms et adresses des héritiers (Ajouter une feuille complémentaire si nécessaire)

Déclaration au titre des plus-values immobilières pour la publication de l'ordonnance ou acte amiable Indiquer : adresse précise du service des impôts auquel votre dernière déclaration annuelle de revenus ou de bénéfices est rattachée

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'IDENTITE DU PROPRIETAIRE OU DU TITULAIRE DU DROIT

A - PERSONNE PHYSIQUE (1)

NOM (2) et PRENOMS (3) :

DATE et LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE : Nom rue et n° :

Lieu-dit :

Code Postal : Commune :

PROFESSION :

REPRESENTÉ PAR (si l'intéressé est mineur, interdit, indivisaire) :

SITUATION DE FAMILLE (rayer les mentions inutiles) :

Célibataire – Marié(e) – Veuf(ve) – Divorcé(e) – Remarié(e) – Pacsé(e)

Nom et prénoms du (de la) conjoint(e) :

Date et lieu de mariage :

REGIME MATRIMONIAL :

Date du contrat : Nom du notaire :

B - PERSONNE MORALE (1) (Société - syndicat - association - autre personne morale) :

DENOMINATION :

SIEGE :

FORME JURIDIQUE (pour les Sociétés) :

Date et N° d'immatriculation du Registre du Commerce (sociétés commerciales) :

..... à

Date et lieu de déclaration (pour les Associations) :

Date et lieu de dépôts des statuts (pour les Syndicats) :

Représenté par (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) :

Joindre un extrait K ou KBIS pour les Sociétés

B – LOCATAIRES :

Nom du locataire : Date du bail :

N.B. : Les noms des fermiers, locataires d'habitation ou à usage commercial, ou tous autres titulaires de droits doivent être mentionnés. **Joindre une note annexe** en les listant le cas échéant.

Si le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est tenue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants-droits et notamment les **noms, prénoms, adresses de chacun d'eux**.

DECLARATION PROPRIETAIRE

Faisant suite à la notification, le(s) soussigné(s) déclare(nt) (**rayer les mentions inutiles**) :

- Être le(s) propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas être propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)
- Connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)

Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus.

Fait à : Le :

(Signature)

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Nom de jeune fille pour les femmes mariées

(3) dans l'ordre de l'état civil



Direction foncière Est

Dossier suivi par :

Meriem Malti
06 58 15 53 79
meriem.malti@epf-occitanie.fr

Mathilde Martin
06 58 14 43 09
mathilde.martin@epf-occitanie.fr

Nos références :

Alès - « Faubourgs du Soleil et de Rochebelle »
N° 0661GA2021

DFE-MMA-2222

Monsieur Guy GLANDIER
90 Impasse N 204 du chemin des
Dupines
30100 Alès

À Montpellier, le 08 OCT. 2026

LRAR n° 2C17949617411

Objet : Notification de l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaires et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil sur la commune d'Alès

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, suivant l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02 du 06 octobre 2026, dont copie ci-jointe, Madame la Préfète du Gard a prescrit l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil de la commune d'Alès.

Conformément à l'article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, je porte à votre connaissance l'ouverture de **l'enquête parcellaire**, visant à déterminer de manière contradictoire les immeubles à acquérir par l'EPF d'Occitanie pour le compte de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, par voie amiable ou par voie d'expropriation, et nécessaires à la réalisation du projet référencé en objet ; ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des ayants-droit réels et autres intéressés.

Cette enquête parcellaire se déroulera, conjointement avec l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pendant 17 jours consécutifs, du **lundi 2 novembre 2026 à 8h00 au jeudi 19 novembre 2026 à 17h00**.

Le dossier sera déposé à la mairie Prim', au 11 rue Michelet à Alès (30100), siège de l'enquête.

Vous pourrez consulter le dossier :

- aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie Prim' au public : les lundi et mercredi de 8h à 17h non stop ; les mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h ;
- sur le site de la mairie : <http://www.ales.fr>

Vous pourrez consigner ou transmettre vos observations durant toute la durée de l'enquête :



- sur le registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet, déposé à la mairie Prim' d'Alès, siège de l'enquête ;
- par écrit au commissaire enquêteur, Monsieur Yves BENDEJAC :
Monsieur le commissaire-enquêteur
Enquête publique NPNRU faubourg du Soleil
Mairie Prim'
11 rue Michelet
30100 Alès
- par voie électronique à l'adresse suivante : dupfaubourg@ext.ville-ales.fr

En outre, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public lors des permanences à la mairie Prim' les :

- lundi 2 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- mardi 10 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- jeudi 19 novembre 2026, de 14h à 17h.

En application de l'article R.131-7 du Code précité, vous devez en qualité de propriétaire concerné par le projet, nous fournir toutes indications utiles relatives à votre identité, ou le cas échéant nous fournir tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pour satisfaire à cette obligation, je vous prie de bien vouloir **remplir le questionnaire ci-joint** (recto et verso) et de **le retourner** dans les meilleurs délais au moyen de l'enveloppe ci-jointe, et au plus tard **avant la fin de l'enquête**, à l'EPF d'Occitanie, Direction foncière Est, ou par mail à : meriem.malti@epf-occitanie.fr

Je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à remplir ledit questionnaire dès que possible, avec soin et exactitude. De la précision des renseignements demandés dépend, en effet, le paiement rapide des indemnités qui vous seront allouées, nonobstant l'aboutissement d'une négociation amiable.

Conformément aux dispositions de l'article R.311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, « *le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.* »

En outre, la présente notification vous est faite en application des articles du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique reproduit ci-dessous :

Article L.311-1 :

« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant, notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation ».

Article L.311-2:

« Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes ».

Article L.311-3 :



« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité ».

A défaut d'avoir été signalés à l'expropriant, je vous informe que les ayants droits visés par les dispositions précitées seront privés de tout droit à indemnité.

Si vous n'êtes pas le propriétaire réel (détenteur d'un titre régulièrement publié aux hypothèques), il est indispensable que vous nous en avisiez et que vous nous fassiez connaître tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires réels.

En tant que besoin, nous vous signalons que les règles relatives à la procédure d'expropriation sont reprises dans le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (www.legifrance.gouv.fr).

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice foncière EST
de l'EPF d'Occitanie

Lolita MELENDEZ-DIAZ

Pièces jointes :

- Copie de l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02
- Etat parcellaire
- Questionnaire
- Enveloppe-réponse



Direction foncière Est

Dossier suivi par :

Meriem Malti

06 58 15 53 79

meriem.malti@epf-occitanie.fr

Mathilde Martin

06 58 14 43 09

mathilde.martin@epf-occitanie.fr

Nos références :

Alès - « Faubourgs du Soleil et de Rochebelle »

N° 0661GA2021

DFE-MMA-2223

Alès Agglomération

Bât Atome - 2 rue Michelet

30100 Alès

À Montpellier, le

08 OCT. 2026

LRAR n° 2C17949617428

Objet : Notification de l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaires et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil sur la commune d'Alès

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, suivant l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02 du 06 octobre 2026, dont copie ci-jointe, Madame la Préfète du Gard a prescrit l'ouverture des enquêtes conjointes parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à l'opération de rénovation urbaine du Faubourg du Soleil de la commune d'Alès.

Conformément à l'article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, je porte à votre connaissance l'ouverture de **l'enquête parcellaire**, visant à déterminer de manière contradictoire les immeubles à acquérir par l'EPF d'Occitanie pour le compte de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, par voie amiable ou par voie d'expropriation, et nécessaires à la réalisation du projet référencé en objet ; ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des ayants-droit réels et autres intéressés.

Cette enquête parcellaire se déroulera, conjointement avec l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pendant 17 jours consécutifs, du **lundi 2 novembre 2026 à 8h00 au jeudi 19 novembre 2026 à 17h00**.

Le dossier sera déposé à la mairie Prim', au 11 rue Michelet à Alès (30100), siège de l'enquête.

Vous pourrez consulter le dossier :

- aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie Prim' au public : les lundi et mercredi de 8h à 17h non stop ; les mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h ;
- sur le site de la mairie : <http://www.ales.fr>

Vous pourrez consigner ou transmettre vos observations durant toute la durée de l'enquête :



- sur le registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet, déposé à la mairie Prim' d'Alès, siège de l'enquête ;
- par écrit au commissaire enquêteur, Monsieur Yves BENDEJAC :
Monsieur le commissaire-enquêteur
Enquête publique NPNRU faubourg du Soleil
Mairie Prim'
11 rue Michelet
30100 Alès
- par voie électronique à l'adresse suivante : dupfaubourg@ext.ville-ales.fr

En outre, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public lors des permanences à la mairie Prim' les :

- lundi 2 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- mardi 10 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- jeudi 19 novembre 2026, de 14h à 17h.

En application de l'article R.131-7 du Code précité, vous devez en qualité de propriétaire concerné par le projet, nous fournir toutes indications utiles relatives à votre identité, ou le cas échéant nous fournir tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pour satisfaire à cette obligation, je vous prie de bien vouloir **remplir le questionnaire ci-joint** (recto et verso) et de **le retourner** dans les meilleurs délais au moyen de l'enveloppe ci-jointe, et au plus tard **avant la fin de l'enquête**, à l'EPF d'Occitanie, Direction foncière Est, ou par mail à : meriem.malti@epf-occitanie.fr

Je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à remplir ledit questionnaire dès que possible, avec soin et exactitude. De la précision des renseignements demandés dépend, en effet, le paiement rapide des indemnités qui vous seront allouées, nonobstant l'aboutissement d'une négociation amiable.

Conformément aux dispositions de l'article R.311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, « *le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.* »

En outre, la présente notification vous est faite en application des articles du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique reproduit ci-dessous :

Article L.311-1 :

« *En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.* »

Article L.311-2:

« *Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.* »

Article L.311-3 :

« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité ».

A défaut d'avoir été signalés à l'expropriant, je vous informe que les ayants droits visés par les dispositions précitées seront privés de tout droit à indemnité.

Si vous n'êtes pas le propriétaire réel (détenteur d'un titre régulièrement publié aux hypothèques), il est indispensable que vous nous en avisiez et que vous nous fassiez connaître tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires réels.

En tant que besoin, nous vous signalons que les règles relatives à la procédure d'expropriation sont reprises dans le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (www.legifrance.gouv.fr).

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice foncière EST
de l'EPF d'Occitanie

Lolita MELENDEZ-DIAZ

Pièces jointes :

- Copie de l'arrêté préfectoral n° 2026-10-02
- Etat parcellaire
- Questionnaire
- Enveloppe-réponse

OCC04 - EPF OCCITANIE - ALES - FAUBOURG DU SOLEIL

ALES

PROPRIETE 01200	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
INDIVISAIRE - Monsieur GLANDIER Guy Michel, retraité né le 30/10/1961 à ALES (30) célibataire majeur demeurant 90 Impasse N 204 du Chemin des Dupines - ALES (30100)	
INDIVISAIRE - Communauté d'Agglomération dénommée "ALES AGGLOMERATION" Communauté d'agglomération, identifiée au SIREN n° 200 066 918, non inscrite au R.C.S. Bâtiment Atome - 2 rue Michelet - ALES (30100)	

Num. du plan	Référence cadastrale					Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	N°	Surface	
	CN	410	SOL	Faubourg du Soleil Nord	103	410	103			
						Total	103			

Origine de propriété
La parcelle désignée ci-dessus appartient à : <ul style="list-style-type: none">- Monsieur GLANDIER Guy Michel, célibataire majeur à concurrence d'une moitié- Communauté d'Agglomération dénommée ALES AGGLOMERATION à concurrence d'une moitié
<p>Pour la moitié indivise appartenant à Monsieur GLANDIER Guy :</p> <p>pour lui avoir été attribuée aux termes d'un acte reçu par Maître FOUCHER, notaire à ALES (Gard), le 13 novembre 1999, contenant donation entre vifs à titre de partage anticipé par Madame BOUZIGE Primerose Anise née le 30 janvier 1926 à ALES (Gard), épouse de Monsieur GLANDIER Lucien Ulysse au profit de ses deux enfants et seuls héritiers présomptifs au nombre desquels Monsieur GLANDIER Guy Michel, son fils attributaire des biens en cause.</p> <p>La réserve du droit de retour avec interdiction, aliéner et d'hypothéquer et action révocatoire au profit de Madame BOUZIGE Primerose Anise, se trouve éteinte par suite de son décès survenu le 25 janvier 2016 à SAINT CHRISTOL LEZ ALES (Gard)</p>

OCC04 - EPF OCCITANIE - ALES - FAUBOURG DU SOLEIL

Origine de propriété
Une expédition de l'acte de donation partage a été publiée et enregistrée au bureau des hypothèques d'ALES, le 15 mars 2000 volume 2000 P n° 1361
Pour la moitié indivise appartenant à la communauté d'agglomération ALES AGGLOMERATION : Au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de l'établissement dénommé « ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE », aux termes d'un acte reçu par Maître CHAMPEYRACHE-SERRANO, notaire associé à ALES (Gard), le 28 novembre 2023 publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de NIMES 1, le 6 décembre 2023 volume 2023 P n° 31752



QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET A RENVOYER

A L'EPF d'OCCITANIE au moyen de l'enveloppe jointe

Ou par mail : meriem.malti@epf-occitanie.fr

DESIGNATION DU BIEN SUR LA COMMUNE D'ALES

REFERENCES CADASTRALES				CONTENANCES PARCELLAIRES		
N° Compte de propriété	Section et N° du Cadastre	Adresses / Lieux-dits	Nature	Surface actuelle (en m²)	Surface à acquérir (en m²)	Restant après l'acquisition (en m²)
1200	CN n°410	Faubourg du Soleil	Sol	103	103	0

ORIGINES DE PROPRIETE

Numéro de la parcelle	Comment êtes-vous devenus propriétaire (cocher la case correspondante) : ☐ Succession ☐ Acquisition ☐ Testament ☐ Jugement ☐ Donation ☐ Autre Indiquer : date de l'acte, nom du notaire, réf. de la publication N° de Lot - Quotepart s'il s'agit d'un lot de copropriété Joindre la copie du titre de propriété (demander à votre notaire le cas échéant)
CN n°410	

NB : Préciser si le bien désigné est propre : ☐ à l'époux ☐ à l'épouse ☐ en commun
(Cocher la case correspondante)

En cas d'indivision Indiquer : noms et adresses des héritiers (Ajouter une feuille complémentaire si nécessaire)

Déclaration au titre des plus-values immobilières pour la publication de l'ordonnance ou acte amiable Indiquer : adresse précise du service des impôts auquel votre dernière déclaration annuelle de revenus ou de bénéfices est rattachée

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'IDENTITE DU PROPRIETAIRE OU DU TITULAIRE DU DROIT

A - PERSONNE PHYSIQUE (1)

NOM (2) et PRENOMS (3) :

DATE et LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE : Nom rue et n° :

Lieu-dit :

Code Postal : Commune :

PROFESSION :

REPRESENTÉ PAR (si l'intéressé est mineur, interdit, indivisaire) :

SITUATION DE FAMILLE (rayer les mentions inutiles) :

Célibataire – Marié(e) – Veuf(ve) – Divorcé(e) – Remarié(e) – Pacsé(e)

Nom et prénoms du (de la) conjoint(e) :

Date et lieu de mariage :

REGIME MATRIMONIAL :

Date du contrat : Nom du notaire :

B - PERSONNE MORALE (1) (Société - syndicat - association - autre personne morale) :

DENOMINATION :

SIEGE :

FORME JURIDIQUE (pour les Sociétés) :

Date et N° d'immatriculation du Registre du Commerce (sociétés commerciales) :

..... à

Date et lieu de déclaration (pour les Associations) :

Date et lieu de dépôts des statuts (pour les Syndicats) :

Représenté par (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) :

Joindre un extrait K ou KBIS pour les Sociétés

B – LOCATAIRES :

Nom du locataire : Date du bail :

N.B. : Les noms des fermiers, locataires d'habitation ou à usage commercial, ou tous autres titulaires de droits doivent être mentionnés. **Joindre une note annexe** en les listant le cas échéant.

Si le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est tenue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants-droits et notamment les **noms, prénoms, adresses de chacun d'eux**.

DECLARATION PROPRIETAIRE

Faisant suite à la notification, le(s) soussigné(s) déclare(nt) (**rayer les mentions inutiles**) :

- Être le(s) propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas être propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)
- Connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)

Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus.

Fait à : Le :

(Signature)

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Nom de jeune fille pour les femmes mariées

(3) dans l'ordre de l'état civil



QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET A RENVOYER

A L'EPF d'OCCITANIE au moyen de l'enveloppe jointe

Ou par mail : meriem.malti@epf-occitanie.fr

DESIGNATION DU BIEN SUR LA COMMUNE D'ALES

REFERENCES CADASTRALES				CONTENANCES PARCELLAIRES		
N° Compte de propriété	Section et N° du Cadastre	Adresses / Lieux-dits	Nature	Surface actuelle (en m²)	Surface à acquérir (en m²)	Restant après l'acquisition (en m²)
1200	CN n°410	Faubourg du Soleil	Sol	103	103	0

ORIGINES DE PROPRIETE

Numéro de la parcelle	Comment êtes-vous devenus propriétaire (cocher la case correspondante) : ☐ Succession ☐ Acquisition ☐ Testament ☐ Jugement ☐ Donation ☐ Autre Indiquer : date de l'acte, nom du notaire, réf. de la publication N° de Lot - Quotepart s'il s'agit d'un lot de copropriété Joindre la copie du titre de propriété (demander à votre notaire le cas échéant)
CN n°410	

NB : Préciser si le bien désigné est propre : ☐ à l'époux ☐ à l'épouse ☐ en commun
(Cocher la case correspondante)

En cas d'indivision Indiquer : noms et adresses des héritiers (Ajouter une feuille complémentaire si nécessaire)

Déclaration au titre des plus-values immobilières pour la publication de l'ordonnance ou acte amiable Indiquer : adresse précise du service des impôts auquel votre dernière déclaration annuelle de revenus ou de bénéfices est rattachée

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'IDENTITE DU PROPRIETAIRE OU DU TITULAIRE DU DROIT

A - PERSONNE PHYSIQUE (1)

NOM (2) et PRENOMS (3) :

DATE et LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE : Nom rue et n° :

Lieu-dit :

Code Postal : Commune :

PROFESSION :

REPRESENTÉ PAR (si l'intéressé est mineur, interdit, indivisaire) :

SITUATION DE FAMILLE (rayer les mentions inutiles) :

Célibataire – Marié(e) – Veuf(ve) – Divorcé(e) – Remarié(e) – Pacsé(e)

Nom et prénoms du (de la) conjoint(e) :

Date et lieu de mariage :

REGIME MATRIMONIAL :

Date du contrat : Nom du notaire :

B - PERSONNE MORALE (1) (Société - syndicat - association - autre personne morale) :

DENOMINATION :

SIEGE :

FORME JURIDIQUE (pour les Sociétés) :

Date et N° d'immatriculation du Registre du Commerce (sociétés commerciales) :

..... à

Date et lieu de déclaration (pour les Associations) :

Date et lieu de dépôts des statuts (pour les Syndicats) :

Représenté par (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) :

Joindre un extrait K ou KBIS pour les Sociétés

B – LOCATAIRES :

Nom du locataire : Date du bail :

N.B. : Les noms des fermiers, locataires d'habitation ou à usage commercial, ou tous autres titulaires de droits doivent être mentionnés. **Joindre une note annexe** en les listant le cas échéant.

Si le bien désigné est en indivision, la personne à qui est adressé le présent questionnaire est tenue de fournir, sur une feuille annexe, tous les renseignements qu'elle possède sur les ayants-droits et notamment les **noms, prénoms, adresses de chacun d'eux**.

DECLARATION PROPRIETAIRE

Faisant suite à la notification, le(s) soussigné(s) déclare(nt) (**rayer les mentions inutiles**) :

- Être le(s) propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas être propriétaire(s) des (de l') immeuble(s) désigné(s) au recto
- Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)
- Connaître le(s) propriétaire(s) dudit (desdits) immeuble(s)

Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus.

Fait à : Le :

(Signature)

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Nom de jeune fille pour les femmes mariées

(3) dans l'ordre de l'état civil